

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

---

TOME VINGT-NEUVIÈME

— 1910 —

ÉTUDES  
D'ANTHROPOLOGIE SOCIALE  
DANS LE MILIEU MILITAIRE  
Par M. le Capitaine A. CONSTANTIN

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON et C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1911



A G. Deherme  
hommage sincère de l'auteur

Constantin

ÉTUDES  
D'ANTHROPOLOGIE SOCIALE

DANS LE MILIEU MILITAIRE

Par M. le Capitaine A. CONSTANTIN

## ÉTUDES D'ANTHROPOLOGIE SOCIALE DANS LE MILIEU MILITAIRE

### **Considérations générales et exposé de la méthode.**

Les travaux qui concernent l'anthropologie somatique ont montré des éléments très divers dans la population de la France. Ils ont montré aussi que cette hétérogénéité se retrouve presque partout en Europe, où certains types humains sont communs à la plupart des nations et des peuples. La proportion suivant laquelle les différents types communs sont représentés parmi les habitants de chaque contrée est seule variable ; et c'est par là presque uniquement que les groupes ethniques se distinguent physiquement. Il a semblé à certains anthropologistes que, dans chacun d'eux, cette même proportion changeait d'une classe sociale à une autre et d'après des lois assez constantes. Les uns, comme Vacher de Lapouge, O. Ammon et Closson, attribuent ce fait à une sorte de hiérarchie naturelle des races européennes. D'autres,

comme Niceforo, y voient un effet de la différence des genres de vie causée par la disparité des conditions économiques.

Tout en ayant pour but de chercher quel type physique correspond au type social militaire, les observations faites pour la présente étude ont eu pour objet de jeter quelque lueur sur la question de la valeur relative des types ethniques, question probablement plus complexe que ne le supposent l'une et l'autre des deux écoles opposées.

Au point de vue purement sociologique, l'armée peut être considérée comme une petite société artificielle, dans laquelle la plupart des phénomènes sociaux sont exagérés, par suite des conditions de son recrutement et des règles spéciales auxquelles elle est soumise. Ses officiers, ses sous-officiers et ses hommes de troupe peuvent, à leur tour, être comparés, les premiers aux classes sociales les plus élevées, le seconds aux classes moyennes, les troisièmes aux classes inférieures. Bien que des individus tirés des classes sociales les plus hautes se trouvent parmi les simples soldats et que, parmi leurs chefs les plus élevés en grade, il en est qui soient issus des classes populaires, cette comparaison est non seulement exacte en elle-même, mais encore correspond, en général, à la façon dont les diverses classes sociales sont représentées dans la hiérarchie militaire. Il est, par suite, possible de conclure, de la connaissance des caractères anthropologiques des officiers, des sous-officiers et des soldats, aux caractères anthropologiques des diverses classes de la société, du moins dans certaines limites.

Malheureusement, à cause des préjugés existant en France et de la répugnance habituelle à se prêter aux mesures anthropométriques, il faut renoncer à savoir l'indice céphalique de ceux dont on cherche le type ethnique, lorsqu'on veut étendre ses observations à un grand nombre d'officiers et de sous-officiers. Quoique reprenant une idée jadis exprimée par His et Rüttimeyer, certains anthropologistes, comme Sergi et Von Hölder, prétendent que, pour la distinction des formes craniennes, « l'œil est le meilleur juge », il serait

téméraire d'affirmer que, sans connaître le rapport exact de la largeur d'un crâne à sa longueur, on peut, dans une étude d'anthropologie pure, préciser dans quelle catégorie de la nomenclature généralement adoptée en France il convient de le ranger.

Lorsque l'indice céphalique de l'homme dont on examine la tête est exceptionnellement bas ou exceptionnellement élevé, quelques regards suffisent pour discerner s'il est dolichocéphale ou brachycéphale. L'étude de photographies faites de face et de profil, comme celles qui illustrent tant d'ouvrages d'anthropologie, le prouve bien (1). Mais, le plus souvent, il n'en est pas ainsi, et ce n'est qu'après un examen très attentif qu'un observateur même exercé peut reconnaître les conformations moyennement dolichocéphales ou moyennement brachycéphales. Quant à celles qui sont à peu près aussi voisines de la dolichocéphalie que de la brachycéphalie, il serait injustifié de les classer autrement qu'en une seule catégorie renfermant à la fois, avec les mésaticéphales, la plupart des sous-dolichocéphales et des sous-brachycéphales.

En ne cherchant pas une plus grande précision, il est possible d'éviter des erreurs importantes dans l'appréciation des formes craniennes. Pour cela il faut, bien entendu, varier et multiplier ses observations, les faire très attentivement, s'en rapporter surtout aux indications tirées de l'aspect de la tête, vue comme dans la *norma verticalis* ; il faut aussi tenir compte de tous les renseignements que les particularités du crâne autres que son indice de largeur peuvent fournir sur la dolichocéphalie ou la brachycéphalie probable des sujets considérés. Comme on le sait bien, il n'y a pas, en effet, dans les crânes des races dolichocéphales d'Europe que l'allongement d'avant en arrière qui soit caractéristique. Il y a encore, avec la protubérance faite par l'occiput en dessous de l'obéliion, la situation du maximum de la largeur à peu près

(1) Notamment les « Beiträge zur europäischen Rassenkunde » du D<sup>r</sup> Röse, parus dans *Archiv für Rassen und Gesellschaftsbiologie*, 1906.

vers le milieu de la longueur, et la convexité des profils latéraux et supérieurs, principalement chez la race blonde nordique (1) (*H. Europaeus*). Dans les crânes des races brachycéphales, au contraire, le profil sous-obélique est à peine arrondi et incliné (2); souvent même, il est presque vertical (3). Le maximum de largeur est presque toujours très en arrière, si bien qu'avec des profils latéraux habituellement convexes, l'aspect de la *norma verticalis* est celui d'un trapèze; fréquemment encore, la voûte crânienne est aplatie et son point culminant se trouve à sa partie postérieure.

A cause de la règle de porter les cheveux courts qui est imposée aux militaires, il est plus facile de faire sur eux que sur les civils l'ensemble des observations nécessaires pour distinguer ces particularités, dont les dernières sont telles qu'elles ont suffi à Sergi pour établir toute sa classification. Il est enfin très souvent possible de les vérifier en partie, par la vue des coiffures d'uniforme, qui sont semblables pour tous les militaires de la même catégorie et, du moins en France, emboîtent la tête assez bas pour fournir des renseignements sur son aspect suivant la *norma verticalis*.

La discrimination ethnique ne comporte pas seulement la considération de la morphologie crânienne; elle exige aussi que l'attention s'arrête sur la pigmentation, sur la stature et sur la forme du nez, caractères dont l'observation ne peut froisser aucune susceptibilité, et qui sont beaucoup plus faciles à déterminer. On peut, en effet, regarder comme caractéristiques du type blond: la couleur blonde ou rousse des cheveux et de la barbe; le teint qui, rosé en hiver, devient plus ou moins vermeil lorsqu'il a subi l'action du soleil ou du vent; les iris clairs, bleus ou gris. Les caractéristiques des types bruns sont, au contraire: les iris bruns, la couleur brune ou noire des cheveux et de la barbe, le teint d'un blanc mat ou basané et plus ou moins bronzé, lorsqu'il est hâlé.

(1) Ou encore kymrique.

(2) Chez *H. alpinus*.

(3) Chez *H. dinaricus*.

Les cheveux châtain ou d'un brun clair, les teints de peau intermédiaires entre celui des blonds et celui des bruns, les iris verts, jaunes ou d'un gris jaunâtre, indiquent enfin un croisement de la race blonde avec quelqu'une des races brunes. Ce croisement est encore souvent dénoncé par l'association d'iris clairs avec des cheveux bruns ou noirs, ou d'iris bruns avec des cheveux blonds. Quant à la stature, il n'y a pas grande difficulté à l'apprécier assez exactement, sans se servir de la toise, dans une réunion d'individus satisfaisant tous à certaines conditions d'aptitude physique. Il est rare que l'on cherche à dissimuler sa taille ; et, lorsque, dans un groupe d'hommes, on connaît la taille de plusieurs d'entre eux, il est facile de déduire celle des autres par simple comparaison (1). Toutefois, pour éviter les erreurs qui résulteraient de la recherche d'indications trop précises, et pour corriger les fautes commises les unes par les autres, le mieux est de classer les différentes statures, non pas en catégories s'étendant d'une stature nettement spécifiée à une autre, mais en catégories comprenant chacune les statures qui, tout en différant, soit par excès, soit par défaut, d'une stature choisie comme particulièrement typique, paraissent s'en rapprocher le plus. La détermination de ces diverses catégories échappera à l'arbitraire, en étant subordonnée à la considération que la stature moyenne des hommes en France est de 1 m. 65, et que la coutume est d'appeler petits les hommes ayant moins de 1 m. 60, et grands ceux qui ont plus de 1 m. 70.

La stature est un caractère de race de valeur moins certaine que la forme crânienne ou la pigmentation; il ne faut donc en tenir compte qu'après avoir tenu compte de l'une et de l'autre. Il est cependant extrêmement utile, pour la

(1) Les tableaux des pages 38 et 39, qui ont été dressés avec les chiffres donnés par la toise, en sont une preuve. Les conclusions auxquelles ils conduisent sont, en effet, les mêmes que celles de tableaux analogues dressés d'après les renseignements fournis par des observations faites sans instrument, et que, par suite, ils vérifient.



discrimination ethnique, de connaître la taille des individus que l'on examine. Les tailles les plus hautes sont, en effet, présentées, d'habitude, en France, par les sujets de type nordique et dinarique, et les tailles les plus petites par les sujets du type *alpinus* et par les dolichocephales bruns, que Deniker appelle race ibéro-insulaire. L'appréciation de la morphologie du nez, dont la longueur et la forme sont généralement en rapport avec la stature, doit, parallèlement à la connaissance de ce dernier caractère, aider à reconnaître entre eux les brachycéphales du type dinarique, qui l'ont généralement aquilin et proéminent, des brachycéphales du type *alpinus*, qui l'ont plus large et moins souvent convexe, ainsi que des mésaticéphales (1) et des dolichocephales bruns, qui l'ont le plus souvent concave, comme à discerner les métissages de la race nordique, qui, pure, a le nez long, droit ou aquilin.

Malgré toutes les imperfections que présente cette méthode d'examen anthropologique, elle pourra suffire dans une étude qui a moins pour but de déterminer les caractères somatiques des divers groupements envisagés, à un point de vue absolu qu'à un point de vue relatif.

De même que les considérations un peu longues qui précèdent sont indispensables pour apprécier quel degré de confiance il faut avoir dans les observations résumées plus loin, quelques considérations sociologiques sont nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre.

Les officiers de cavalerie n'ont ni la même origine militaire, ni la même origine sociale. Les uns sortent de l'École de Saint-Cyr, où ils ont été reçus après un concours ; les autres sortent des rangs, la plupart après s'être présentés ou avoir voulu se présenter aux mêmes examens que les premiers. D'autre part, quoiqu'il n'y ait plus en France d'aristocratie héréditaire jouissant de privilèges spéciaux, la distinction entre les classes nobles et les classes roturières d'autrefois

(2) Race atlanto-méditerranéenne de Deniker.

n'est pas entièrement effacée ; et les descendants de ceux qui formaient les premières se retrouvent encore d'habitude dans les classes supérieures de la société et y constituent une caste plus ou moins fermée. Les mariages de gentilshommes avec des jeunes filles de la bourgeoisie riche, de même que la prise d'un titre de noblesse ou d'un nom d'apparence aristocratique par des bourgeois enrichis ou tenant certaines charges, ont fait sans doute depuis longtemps que, dans les veines des hommes dont le nom est précédé de la particule, les gouttes de sang roturier sont nombreuses. Mais les donations et les usurpations de titre ou de nom (1) ont eu pour but principal de faciliter à ceux qui en profitaient l'accès dans une classe sociale placée par l'opinion un peu au-dessus de celle à laquelle ils appartenaient originairement et avec laquelle se faisaient la plupart des mésalliances de la première. Et, pour la juste appréciation des rapports de la race, du milieu social et des aptitudes individuelles, il est encore d'un plus grand intérêt de distinguer les officiers entre eux d'après la forme de leur nom que d'après la façon dont ils sont arrivés à l'épaulette.

#### Données anthropologiques.

Un certain nombre de tableaux ont été dressés d'après les résultats de l'observation des caractères anthropologiques présentés par environ 400 officiers de cavalerie (2). Il ressort de leur examen que le type physique le plus fréquent chez eux comporte une stature élevée, voisine de 1 m. 75, une taille d'habitude élancée, de grandes jambes, un visage moyenne-

(1) Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est assez fréquent que des officiers roturiers s'arrogent, sans y avoir droit, le titre de chevalier ou des noms d'allure aristocratique ; les documents du temps en témoignent. Ce travers existait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, à en croire les railleries à l'adresse de certain bourgeois qui, après l'achat d'une terre, « ...de Monsieur de l'Isle a pris le nom pompeux ».

(2) Principalement de cuirassiers et de dragons, mais dont beaucoup ont antérieurement ou postérieurement servi dans la cavalerie légère.

ment allongé, un nez souvent proéminent, généralement droit ou aquilin, des cheveux châtain ou d'un brun clair, une pigmentation de la peau se rapprochant plutôt de celle du type blond que de celle du type brun, un teint hâlé par la vie en plein air, des iris fréquemment bleus ou gris, une acuité visuelle supérieure à la moyenne. Ce type, le plus fréquent parmi les officiers observés peut être considéré aussi comme leur type moyen.

Enfin, parmi les officiers de cavalerie, la proportion des individus de type dolicho-blond plus ou moins pur est assez peu inférieure, semble-t-il, à celle des individus de l'un ou l'autre type brachycéphale, et, parmi ces derniers, ce serait le type *dinaricus* qui dominerait.

Il n'est pas étonnant de trouver chez des hommes vivant d'une profession active, pour laquelle certaines conditions de force et de santé sont indispensables, des caractères physiques qui ne se présentent pas au même degré dans l'ensemble de la population. Il se peut donc que le type physique qui semble le plus particulièrement spécial à l'officier de cavalerie soit simplement le type physique de tout homme apte à une existence d'activité en plein air.

L'examen anthropologique d'un nombre aussi grand que possible d'officiers d'autres armes peut donner à cet égard quelques indications. Il résulte des observations faites dans ce but que les officiers d'infanterie (1), tout en ayant une taille encore plus haute que la moyenne de la population, sont moins grands que les officiers de cavalerie, et que, parmi eux, les brachycéphales sont dans une proportion plus forte que parmi les seconds et présentent plus souvent le type *alpinus*. Il convient d'ajouter que, parmi les officiers d'infanterie, la proportion des myopes est à peu près de 1 sur 5, tandis que, parmi les officiers de cavalerie, elle n'est guère que de 1 sur 14; et encore, la myopie de ces derniers est généralement assez faible et corrigible au moyen de verres.

(1) 165 officiers observés.

Le nombre des officiers d'artillerie (1) observés est comme celui des médecins (2) et des vétérinaires militaires (3) considérés, beaucoup trop minime pour que, de leur examen, il puisse être conclu quelles sont leurs particularités physiques. Tout ce qu'il est possible de dire, c'est que les premiers semblent avoir, en majorité, une taille un peu supérieure à la moyenne de la population et présentent souvent les caractères du type *dinaricus*, plus ou moins altérés, il est vrai, par les métissages. La proportion des myopes serait, parmi eux, d'environ 1 sur 4. Quant aux médecins et aux vétérinaires, ils auraient, eux aussi, une stature habituellement supérieure à celle de la population. De plus, parmi les médecins, la proportion des myopes serait presque de 1 sur 3, alors qu'elle serait assez faible parmi les vétérinaires.

La comparaison de groupes d'officiers appartenant à des armes ou à des services différents conduit donc à admettre que le type physique le plus fréquent n'est pas le même parmi les officiers des différentes armes, quoiqu'ils présentent tous, en général, un caractère commun, qui est l'élévation de la taille; quoique aussi les types dolichocéphales et mésocéphale bruns paraissent plus rares parmi eux que dans l'ensemble de la population française, alors que les types nordique et dinarique y semblent, au contraire, plus largement représentés.

De la comparaison des officiers d'un même régiment de cuirassiers considéré, d'abord à Lunéville, puis à Rambouillet, et des officiers de cavalerie en général, il est encore possible de conclure que, dans chaque arme, il y a un type physique propre à chaque subdivision d'arme. Ainsi, alors que la stature la plus fréquente parmi les officiers de cavalerie pris en général reste comprise entre 1 m. 70 et 1 m. 75, celle des officiers de cuirassiers oscille entre 1 m. 75 et 1 m. 80, et celle des officiers de cavalerie légère n'atteint pas 1 m. 70;

(1) 50 officiers observés.

(2) 23 officiers observés.

(3) 15 officiers observés.

la forme du crâne, celles du nez et de la face varient aussi dans certaines limites, d'une subdivision d'arme à l'autre, et d'après la corrélation habituelle entre ces formes et la stature.

Une première indication intéressant l'anthropologie sociale se déduit de ce qui précède. C'est que, *dans l'ensemble formé par les individus d'un même métier, le type physique moyen change avec les conditions dans lesquelles ce métier est pratiqué.* Par exemple, parmi les ouvriers en bois, il doit y avoir un type plus particulièrement répandu chez les charpentiers, un autre plus habituel chez les menuisiers, et un troisième plus commun chez les ébénistes. C'est, du reste, ce qui ressort d'études d'ordre plus général faites par Carlier, Oloriz, Livi, etc...

La différence existant entre la proportion des myopes parmi les officiers d'infanterie et la même proportion parmi les officiers de cavalerie, qui ont fait des études au moins égales aux leurs (1), mais ont été l'objet d'une sélection assez sévère au point de vue de l'acuité visuelle, d'une part ; la différence existant entre la fréquence de la myopie parmi les officiers d'infanterie et parmi les officiers d'artillerie, comme parmi les médecins militaires, qui ont dû faire des études plus fortes, et, en ce qui concerne les derniers, beaucoup plus fatigantes pour les yeux, d'autre part, montrent que *les caractères physiques des hommes exerçant une même profession sont tout d'abord déterminés par les conditions d'aptitude exigées par cette profession et qu'ils subissent ensuite l'action sélective et les influences modificatives des circonstances particulières dans lesquelles celle-ci est exercée.*

A cause des inégalités que présentent le corps d'officiers et la population française en général, dans la proportion suivant laquelle les différents types ethniques y sont représentés,

(1) A Saint-Cyr, les cavaliers sont pris jusqu'à concurrence du nombre fixé par le Ministre, d'après leur ordre de classement général, parmi les élèves présentant l'aptitude équestre requise et l'acuité visuelle déterminée.

à cause des inégalités de même ordre que présentent entre eux les habitants des diverses régions de la France, il est intéressant de rechercher à la fois l'origine par province, l'origine militaire et l'origine sociale des officiers, en même temps que leur type ethnique. Les indications anthropologiques suivantes ressortent des tableaux dressés à cet effet :

1° Le type dolichocéphale blond est plus fréquent dans les classes aristocratiques que dans les classes inférieures de la société ;

2° Paris semble exercer une attraction assez prononcée sur les éléments dolichocéphales blonds de la population ;

3° Le type dolichocéphale blond semble s'allier, dans les populations françaises, à une assez grande propension aux migrations ;

4° Les populations de l'Alsace, de la Lorraine, de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie ; celles encore de l'Anjou, de la Bretagne, de la Franche-Comté et du Lyonnais, ne présentent pas, entre leurs diverses classes sociales, des différences de composition ethnique aussi accusées que les populations des autres provinces de langue d'oïl, notamment celles du Berry et du Nivernais, et surtout que les provinces de l'ancienne langue d'oc, particulièrement celles du Languedoc, de la Guyenne et de la Gascogne.

Les trois premières indications sont pleinement d'accord avec les conclusions que l'école anthroposociologique a formulées avec V. de Lapouge, dans ses *Lois de la stratification sociale, de la concentration des dolichoïdes dans les villes et de la dissociation par migration*. Mais la quatrième fait penser qu'elles ne sont corroborées ici qu'en tant qu'elles sont la constatation d'un état de choses vérifiable sans doute dans beaucoup de contrées, mais nullement nécessaire en lui-même et résultant de circonstances complexes et variables avec le temps ou les événements.

En effet, les populations du Lyonnais, de la Comté, de l'Alsace, de la Lorraine sont en majorité constituées par des brachycéphales du type *dinaricus*, plus ou moins métissés

avec des dolichocéphales blonds, et appartiennent surtout à la race dite sub-dinarique (Deniker) ou lorraine (Collignon). Les populations de la Bretagne, à l'exception d'une faible partie de celles du département du Finistère, où dominent les dolicho-blonds, présentent en majorité le type brachycéphale de l'*H. alpinus*. Les populations des départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord sont celles qui, de toute la France, comprennent le plus d'individus de race nordique, et les territoires qu'elles habitent forment ceux des anciennes provinces de l'Artois, de la Flandre et, en partie, de la Picardie (1). Tandis que les divers types ethniques paraissent assez uniformément répartis entre les différentes classes sociales, dans les populations si dissemblables, au point de vue anthropologique, de ces groupes de provinces, ils semblent au contraire répartis très inégalement entre les différentes classes sociales, dans des provinces présentant de grandes analogies dans leur composition ethnique avec les unes ou les autres des premières.

Les mêmes phénomènes sociaux ne se reproduisant pas tous, partout où les populations sont les mêmes anthropologiquement, il est rationnel d'attribuer surtout à des causes d'ordre historique et sociologique les faits résumés dans les trois premières indications ci-dessus, et non à des causes avant tout biologiques. Pour en juger, il est utile de se reporter à l'histoire et de procéder à une analyse plus approfondie des données de l'observation.

#### **Indications d'histoire sociale fournies par l'examen anthropologique.**

Chez les peuples gaulois, les classes guerrières et aristocratiques étaient en grande majorité du même type dolichocéphale blond que les envahisseurs germains, dont les conquêtes

(1) Cf. Collignon, *Répartition de l'indice céphalique en France* : cartes anthropologiques de Topinard ; Ripley, *The races of Europe*.

et les immigrations lentes amenèrent la désagrégation de l'Empire romain. Les descriptions des auteurs anciens, particulièrement celles de Tite-Live, Tacite, Strabon, Diodore de Sicile, ainsi que les ossements recueillis dans les sépultures gauloises et dans les *Reihengräber*, ne laissent aucun doute à cet égard. César, Auguste et leurs successeurs laissèrent la noblesse de la Gaule conserver la plupart de ses privilèges (1). Lors des invasions germaniques, une partie de cette même noblesse s'incorpora dans la noblesse des Francs, des Burgondes ou des Wisigoths, qui, le plus souvent, respectèrent l'ordre social établi et substituèrent simplement leur autorité à celle de Rome (2).

Trop de changements ont pu avoir lieu depuis l'époque de la Tène pour qu'il y ait un intérêt quelconque à rechercher les alliances qui se firent alors entre les grands dolicho-céphales blonds, venus des régions danubiennes, et les peuples habitant la Gaule et, du moins au Nord-Est, en grande partie brachycéphales. Si, aujourd'hui, la façon dont les différents types ethniques sont répartis entre les diverses classes sociales est loin d'être identique dans toutes les provinces de France, les raisons de cette différence doivent pouvoir être retrouvées presque entièrement dans l'histoire des invasions germaniques et des siècles qui suivirent.

Pendant la période de confusion où se forma la féodalité mérovingienne, le courage et la valeur individuelle furent un titre de noblesse supérieur à la descendance (3). Il en fut encore ainsi dans la suite, pendant les temps troublés du Moyen âge et jusqu'après la guerre de Trente ans. Des ordonnances royales permirent longtemps, en effet, l'accès de la noblesse aux roturiers servant dans les armées (4). De pa-

(1) Cf. Rambaud, *Histoire de la Civilisation française*.

(2) Cf. Fustel de Coulanges, *l'Invasion germanique*.

(3) Cf. Fustel de Coulanges, *op. cit.*

(4) En 1410, Charles VI décida que « les sergents d'armes seraient annoblis » du jour où ils auraient été nommés à cette charge. Par un édit publié en 1534, François I<sup>er</sup> permit à tout roturier ser-



reils anoblissements furent surtout fréquents dans les régions qui fournirent le plus de soldats au royaume et dans celles où l'on guerroya le plus. Les provinces du Nord et du Nord-Est furent des unes et des autres (1). Il en fut de même, jusqu'à un certain point, de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine (2). Peut-être aussi, à cause de leur réunion plus tardive au domaine de la Couronne, les circonstances firent-elles qu'en Comté, en Alsace, en Lorraine (3), en Flandre, la bourgeoisie pût accéder à la noblesse plus qu'ailleurs par la richesse acquise dans le commerce ou l'industrie, ou encore par certaines charges, comme ce fut pleinement le cas dans le

vant dans les légions d'infanterie de monter de grade en grade à celui de lieutenant et, par ce fait même, de devenir noble. Une ordonnance d'Henri III, rendue en 1597, donna l'accès à la noblesse aux roturiers ayant acquis un fief noble et le desservant par *devoir compétent*, c'est-à-dire en suivant leurs seigneurs en guerre. Sous Louis XIII, tous les soldats servant à cheval furent encore censés gentilshommes.

(1) Sur trois maréchaux de France de l'ancien régime qui eurent une origine roturière, deux : Fabert et Chevert, étaient Lorrains. Par contre, à l'époque de Richelieu, on vit comparaître au bailliage de Bourges et insister pour être exempts de partir en guerre, « quoique seigneurs de fiefs... des bourgeois... qui n'admettaient pas l'assimilation établie entre eux et les hommes d'épée ». (Vicomte d'Avenel, *Prêtres, Soldats et Magistrats sous Richelieu*.)

(2) Si la presqu'île bretonne ne subit pas d'invasion germanique, elle fut colonisée, vers de v<sup>e</sup> siècle de notre ère, par des tribus celtiques venues de la Bretagne insulaire qui, malgré la romanisation presque complète des populations armoricaines, se les assimilèrent et luttèrent avec elles d'abord contre la puissance finissante de l'Empire romain, puis contre les conquérants barbares : Alains du Poitou, Danois de l'île de Ré, Northmans marins ou colons de Normandie, Saxons de Bayeux, et surtout Franks de Neustrie et de Fisle de France. Plus tard, les guerres contre les Anglais vinrent donner aux habitants de la Bretagne et de l'Anjou bien des occasions de s'élever dans l'échelle sociale ou d'y descendre.

(3) Les anoblissements furent très nombreux en Lorraine au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le règne du duc Léopold.

Lyonnais ? (1) Cela expliquerait pourquoi les différentes classes sociales y ont à peu près la même composition anthropologique. A Paris et dans les grandes villes qui furent longtemps des centres politiques, administratifs, et où la vie sociale fut particulièrement intense, la fusion des éléments ethniques dut souvent être réalisée grâce aux facilités d'accéder aux classes supérieures qu'y trouvaient les roturiers intellectuellement bien doués.

Pour avoir une preuve directe de cette conjecture historique, il faudrait de nombreuses et difficiles recherches généalogiques. Il est heureusement un procédé indirect qui permet d'en examiner la vraisemblance. La profession militaire a été longtemps considérée comme une profession aristocratique. Les préjugés attribuent encore ce caractère au métier d'officier, surtout au métier de l'officier de cavalerie, qui, s'il est beaucoup plus absorbé que l'officier d'infanterie par son service, y trouve de nombreuses occasions de plaisir. Il est donc légitime d'admettre que, d'une façon générale, plus dans un même groupe de populations, les jeunes gens des classes bourgeoises ont l'ambition de devenir officiers de cavalerie et ont le moyen de la réaliser, plus, par suite, le nombre des officiers de cavalerie roturiers égale ou dépasse celui des officiers de cavalerie nobles ; et plus, en dernière analyse, il y a de probabilités que, dans ce groupe de populations, il y ait de ressemblances et aussi de rapprochements entre les anciennes classes roturières et les anciennes classes aristocratiques.

L'exactitude de ce raisonnement est d'autant plus grande que le nombre des officiers est plus important relativement au nombre total des habitants de la région considérée, parce que là, avec l'esprit militaire, les goûts et les aptitudes des anciennes classes nobles sont plus sûrement répandus, et non pas seulement la facilité de les satisfaire. Toutefois, pour éviter les erreurs qui pourraient résulter de la présence parmi les roturiers d'un trop grand nombre d'officiers « de

(1) Noblesse d'échevinage.

fortune », c'est surtout la proportion des officiers sortant de l'école qu'il importe de considérer parmi les nobles et parmi les bourgeois.

Des recherches faites dans ce but sur l'origine militaire, géographique et sociale de plus de 4.200 officiers de cavalerie (1) montrent que, parmi ceux qui sont sortis de Saint-Cyr, la proportion des roturiers est supérieure ou au moins égale à celle des nobles chez les officiers originaires des anciens départements de l'Alsace et de la Lorraine ; des départements formés avec la Franche-Comté et le Lyonnais ; des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, c'est-à-dire de la Flandre française, de l'Artois, d'une partie de la Picardie et de l'Île-de-France ; des départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, c'est-à-dire des anciennes provinces du Maine et de l'Anjou ; enfin, du département breton du Finistère. Elles indiquent, par suite, que la pénétration réciproque des classes roturières et des classes aristocratiques, ou du moins leur ressemblance sociale y est plus grande que dans le reste de la France, ce qui est en pleine concordance avec les données de l'observation anthropologique.

Elles montrent, conformément à ces dernières données, qu'il en est de même pour Paris et dans l'Île-de-France, pour le département de Seine-et-Oise, qui, à certains points de vue, n'est guère que le prolongement de la banlieue parisienne, et où les classes aisées de la société présentent, dans leur vie sociale, les mêmes aspects que celles de la capitale. D'après elles encore, le mélange des classes bourgeoises et des classes aristocratiques serait plus grand à Lyon que dans la région avoisinante.

Les indications fournies par les recherches sur les origines des officiers sont en désaccord avec celles de l'observation anthropologique pour les départements champenois des Ar-

(1) Officiers inscrits sur les annuaires de la cavalerie de 1901 et 1907 et dont les dates de naissance sont comprises entre 1806 pour le plus vieux et 1886 pour les plus jeunes.

dennes, les départements bourguignons de Saône-et-Loire et du Jura, le département mi-bourguignon mi-champenois de l'Yonne, où les classes sociales seraient plus mélangées entre elles que ne l'indique la simple observation anthropologique. Il en est de même pour les départements dauphinois de l'Isère et des Hautes-Alpes, pour les deux départements savoyards, pour les départements provençaux des Bouches-du-Rhône et du Var, les départements languedociens ou gascons de l'Aude, du Tarn-et-Garonne, des Hautes et des Basses-Pyrénées.

Les indications données par les origines des officiers sont encore en désaccord avec celles de l'observation anthropologique pour les départements bretons des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, pour le département poitevin de la Vendée et le département picard de la Somme ; mais elles y indiquent une pénétration réciproque moindre des diverses classes sociales.

En résumé, l'accord entre ces indications et celles de l'observation anthropologique est complet en ce qui concerne les trois quarts environ des départements ; et le désaccord qui existe au sujet des départements de la Savoie, de la Provence et de la Vendée est négligeable à cause du nombre trop faible d'officiers sur lesquels a porté l'observation. De plus, il y a lieu de remarquer que, bien avant la Révolution, la noblesse de Provence avait été attirée par les charges de la magistrature et avait, par suite, l'esprit beaucoup moins tourné vers la carrière des armes que celle des autres provinces ; il en résulte qu'en Provence, la proportion des officiers nobles doit être moins forte qu'il ne serait à prévoir d'après les indications fournies par l'observation anthropologique sur la copénétration des classes.

L'ensemble de ces données présente un tel intérêt que, malgré tous les croisements accomplis depuis les invasions germaniques entre les divers éléments ethniques de la population française, il y a lieu de se demander si le mélange beaucoup plus grand de ces éléments dans les provinces de l'Est

et du Nord-Est, en général, ne date pas des temps mérovingiens. La répartition en France des villages dont la forme topographique est germanique, c'est-à-dire des villages composés de maisons groupées plus ou moins irrégulièrement les unes à côté des autres et attenantes à des jardins limités eux-mêmes par des terrains de culture, fait supposer qu'il a commencé dès cette époque.

L'aire où se trouvent ces villages occupe environ le tiers de la France ; elle s'étale au milieu d'une aire plus grande, qui est celle des villages celtiques, composés presque uniquement d'habitations éparses dans la campagne, de fermes isolées au milieu des champs qui en dépendent (1). L'aire des villages germaniques est bornée par une ligne qui suit les chaînes du Jura, passe par Montbéliard, Lons-le-Saunier, se tient à quelques lieues à l'est de la Saône, jusqu'aux environs de Lyon ; puis remonte la vallée de cette rivière, se dirige par Dijon vers la ligne de faite entre Seine et Yonne, jusqu'au confluent de ces deux cours d'eau ; va de là en ligne droite presque jusqu'à Orléans, suit la rive droite de la Loire jusqu'à Blois, d'où elle se dirige au nord par Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Verneuil ; descend l'Eure jusqu'à la Seine, remonte ensuite l'Andelle et finit à la mer, une lieue à l'est de Dieppe ; reprend au nord de Boulogne et continue par Saint-Omer, Douai, vers Mons et le long de la Dyle. En outre de ce vaste territoire, les villages de forme germanique se retrouvent encore dans de petites enclaves situées dans le domaine celtique. L'une assez importante, s'étend dans la vallée de la Loire supérieure, autour de Polignac, Saint-Etienne et Montbrison ; d'autres sont reconnaissables près de Rodez, Marvéjois et Saint-Flour ; dans la haute vallée de l'Allier, entre Brioude et Varennes ; dans le Cher, près de Bourges ; entré la Charente et le Lay ; le long du cours de la Sèvre ; dans la vallée du Thouet, de Parthenay à Saumur ;

(1) Cf. Meitzen, *Siedlungen und Agrarwesen der Westgermanen, der Ostgermanen, der Kelten, der Römer, der Finnen und der Slaven.*

autour d'Alençon et, enfin, dans une bande qui, enserrant la Normandie, part des côtes, près de Bayeux, pour aller au sud jusqu'à Argentan et, de là, vers Beaumont et Evreux, traverse la Seine et se continue entre Epte et Andelle. Une seule petite enclave de villages de forme celtique se trouve dans l'aire des villages de forme germanique, elle recouvre une partie du massif des Vosges et a son centre aux environs de Saint-Dié (1).

Les localités qui sont appelées d'un nom d'origine patronymique tiré du germanique sont assez nombreuses sur le territoire où la forme germanique des villages a prévalu sur la forme celtique, alors qu'elles sont excessivement rares partout ailleurs, excepté dans le Cotentin et dans le Nord-Ouest de la Savoie (2). Rien n'est plus naturel : la partie de la France qui, depuis les premiers Mérovingiens jusqu'aux derniers Carolingiens, fut le domaine du francique, parlé tout au moins par une partie de la noblesse franque (3), est tout entière sur ce territoire, qu'elle constitue presque seule, avec quelques régions colonisées par les Burgondes ou les Alamans. Mais c'est certainement une preuve de la très grande influence que les envahisseurs germains y eurent à la chute de l'Empire romain sur les caractères sociaux de la population, ainsi que sur la persistance de cette influence, qui a dû porter aussi sur les caractères anthropologiques.

Les territoires occupés par les anciennes provinces où les divers types ethniques sont représentés dans les différentes classes sociales de la façon la plus semblable coïncident en grande partie avec les territoires appartenant à l'aire des villages de forme germanique. Il faut donc admettre que le mélange des races y a débuté dès les premiers temps du moyen âge, hypothèse que le grand nombre d'individus grands, brachycéphales et de pigmentation relativement claire qu'on y trouve, rend des plus plausibles. Il faut ad-

(1) Cf. Meitzen, *op. cit.*

(2) Cf. I. Taylor, *Words and places.*

(3) Cf. Brunot. *Histoire de la langue française.*

mettre également que, dans le reste de la France, et notamment dans le Midi, les Germains immigrés furent assez peu nombreux pour disparaître sans, pour ainsi dire, laisser de traces de leurs caractères ethniques, en dehors des classes qui, plus ou moins directement, sont la continuation de la féodalité médiévale, constituée presque exclusivement par les conquérants wisigoths, burgondes ou francs.

Si l'on s'en rapporte, non seulement aux textes donnés comme références par des panégyristes de la race dolichoblonde, tels que V. de Lapouge ou Woltmann, mais encore à ceux auxquels le D<sup>r</sup> Debierre fit allusion dans un mémoire présenté en 1886 à la Société d'Anthropologie de Lyon ; si l'on s'en rapporte aussi aux renseignements donnés par les peintures des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, qu'il est possible de consulter dans les Musées, le type dolichocéphale blond fut, sinon le type présenté presque exclusivement par les grands personnages à la fin du Moyen âge et durant la Renaissance, du moins celui qu'avec les écrivains et les artistes, tout le monde leur attribuait dans une grande partie de l'Europe (1).

Par le fait seul de son existence, cette opinion unanime ne fut pas sans contribuer à l'isolement social de la noblesse féodale. Lorsqu'un caractère physique est universellement regardé comme un signe de race, il passe presque toujours aussi pour une marque de beauté. C'était déjà une raison pour que les seigneurs recherchassent la coloration claire de la chevelure, des yeux et de la peau, chez celles qu'ils pre-

(1) Parce qu'un grand nombre de noms de familles nobles ont cessé d'être portés depuis le moyen âge, on est souvent tenté de croire que ces familles ont disparu complètement. Mais au point de vue purement biologique, la continuité familiale est assurée d'une façon moins certaine par les hommes que par les femmes, quoiqu'en se mariant celles-ci changent de nom. Et à en juger par ce qui se passe aujourd'hui, où il n'y a rien qui fasse plus ardemment convoiter la noblesse ou son apparence à un homme que d'épouser une jeune fille de naissance aristocratique, beaucoup de vieilles familles dont le nom est éteint doivent encore vivre et se continuer sous des noms nouveaux.

naient pour épouses. Mais il en était une autre plus puissante. Comme les castes qu'elles continuent et qu'elles rappellent tant à certains points de vue, les aristocraties héréditaires ne pratiquent guère que le mariage endogamique ; et si, en étendant des ramifications au delà des limites politiques des Etats, elles se rattachent aux aristocraties des autres provinces et des autres nations, c'est pour assurer leur hégémonie sur les classes auxquelles elles sont superposées et pour mieux rester séparées d'elles. Aussi, la noblesse féodale dut-elle faire attention à la couleur blonde des cheveux et l'estimer le plus là où, grâce à ce caractère, elle se distinguait davantage des bourgeois et des manants (1), c'est-à-dire dans le Midi et dans le Centre de la France. C'est d'autant plus vraisemblable que, longtemps après l'époque des Carolingiens, le teint basané, les prunelles et la chevelure noire purent y être tenus pour des preuves d'une origine maudite, sarrazine et musulmane ; et qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, la croisade des Albigeois vint renforcer encore l'opposition existante entre les populations méridionales vaincues et les seigneurs venus du Nord, à qui elles étaient asservies. Il est, en outre, fort probable que les mésalliances furent plus rares dans le Midi que dans le Nord de la France. A l'exception des villes commerçantes du littoral méditerranéen, la richesse y fut, en effet, beaucoup plus longtemps liée à la propriété foncière, et celle-ci appartenait à l'aristocratie de naissance que seul, habituellement, l'appât de la fortune conduisit à s'allier aux autres classes.

**Répartition géographique des goûts et des aptitudes militaires en France. Leurs diverses corrélations.**

D'après les recherches faites sur les lieux de naissance des officiers de cavalerie, près des *deux tiers* de ceux d'entre eux qui sont nés sur le territoire français sont originaires des

(1) Est-il besoin de rappeler que les chroniqueurs s'étonnèrent que le brave Duguesclin fût brun et eût le nez camard, tout comme s'il avait été un vilain ?



anciennes provinces de l'Île-de-France, de Champagne, de Lorraine, d'Alsace, de Franche-Comté, de Bourgogne, de Lyonnais, d'Orléanais, de Touraine, d'Anjou, de Bretagne, de Maine, de Normandie, de Picardie, d'Artois et de Flandre, c'est-à-dire d'un *peu moins de la moitié du pays*.

Les quinze départements qui fournissent le plus d'officiers de cavalerie sont, en commençant par ceux qui en donnent le plus : la Seine, la Seine-et-Oise, le Rhône, la Meurthe, la Gironde, la Meuse, la Côte-d'Or, la Haute-Garonne, le Maine-et-Loire, le Bas-Rhin, la Saône-et-Loire, la Seine-et-Marne et l'Allier.

Les quinze départements qui, relativement à leur population (1), fournissent le plus d'officiers de cavalerie sont, en suivant le même ordre, ceux de la Seine, de Seine-et-Oise, de la Meurthe, de la Meuse, du Rhône, de la Côte-d'Or, de la Moselle, d'Indre-et-Loire, de Seine-et-Marne, des Ardennes, de la Vienne, de la Haute-Marne, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Haute-Loire, de l'Allier.

Les quinze départements qui fournissent le moins d'officiers de cavalerie sont, en commençant par ceux qui en donnent le moins : les Basses-Alpes, la Haute-Loire, la Lozère, la Loire, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, l'Ariège, le Lot, l'Eure-et-Loir, la Creuse, les Landes, l'Ardèche, la Haute-Savoie, l'Aveyron, le Cantal.

Les quinze départements qui, relativement à leur population, fournissent le moins d'officiers de cavalerie sont, dans le même ordre : la Loire, la Haute-Loire, les Basses-Alpes, l'Aveyron, l'Ardèche, les Alpes-Maritimes, la Lozère, le Lot, l'Eure-et-Loir, la Creuse, les Landes, l'Ariège, la Vendée, la Haute-Savoie, les Côtes-du-Nord.

(1) La population est celle du recensement de 1876, qui permet de comparer sans trop d'erreur les départements, annexés en tout ou en partie à l'Allemagne après la guerre de 1870-71 et recensés par les Allemands en 1875, aux départements restés français. La date de 1876 a encore été choisie, parce qu'elle correspond à la date de naissance moyenne des officiers considérés.

La proportion des officiers de cavalerie qui sont nés dans des villes d'au moins 10.000 habitants atteint presque la moitié de leur nombre total. Les villes d'au moins 5.000 habitants fournissent environ 69 % d'entre eux sans distinction d'origine militaire et 73 % de ceux qui sont passés par l'école de Saint-Cyr. \*

A l'exception de la Gironde, de la Haute-Garonne et de l'Allier, aucun département taillé dans les anciennes provinces de langue d'oc ne fournit une forte proportion d'officiers de cavalerie (1). Parmi les départements taillés dans les anciennes provinces de langue d'oïl, l'Eure-et-Loir, la Vendée et les Côtes-du-Nord sont les seuls à ne pas en donner plus de 5 sur 100.000 habitants.

Les lieux de naissance des officiers de cavalerie sont, dans leur ensemble, distribués à peu près selon la répartition géographique des statures élevées, et aussi selon celle des iris et des cheveux clairs, mais ils le sont très irrégulièrement par rapport à celle de l'indice céphalique. Toutefois, si, parmi les départements qui fournissent le moins d'officiers, il en est dont la population est très brachycéphale, comme la Haute-Loire, la Lozère, l'Aveyron, l'Ardèche, le Lot, la Haute-Savoie, et d'autres où elle est mésaticéphale, comme les Alpes-Maritimes et la Creuse, la race ne paraît pas être sans une légère influence sur la proportion d'officiers que donne la population de chaque département. En effet, cette proportion n'est forte dans aucun des départements où le type dolicho-brun, ibéro-insulaire est largement représenté ; et, parmi ceux où le type dolichocéphale ou mésaticéphale brun, atlanto-méditerranéen, est prédominant, un seul, la Gironde, compte dans les quinze

(1) Conformément aux divisions linguistiques établies par Brunot (*Histoire de la langue française depuis les origines*), les départements de la Loire, du Rhône, le sud du Jura, l'Isère, la Savoie, qui, avec la Suisse française et les vallées de l'Italie voisines de la frontière, forment la région du franco-provençal, ne sont pas considérés comme de langue d'oc. Il semble d'ailleurs que le français fut employé dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle dans le Dauphiné septentrional, et beaucoup plus tôt dans le Lyonnais.

\* d'après l'examen des lieux de naissance des officiers précédemment considérés au point de vue anthropologique.

départements fournissant une forte proportion d'officiers de cavalerie. Encore y a-t-il lieu de noter que l'aspect physique de beaucoup d'officiers originaires de ce département, comme la consonnance des noms de certains d'entre eux (1), fait penser qu'ils descendent d'immigrés venus de régions à population brachycéphale ou même dolicho-blonde.

Les territoires qui s'étendent des environs de Lyon, à peu près entre notre frontière de l'Est et la limite Sud-Ouest des bassins supérieur et moyen de la Loire, pour ensuite englober, avec la Champagne, l'Ile-de-France, une partie de l'Orléanais et la Normandie, sont en très grande partie peuplés d'individus des types dinarique ou sub-dinarique et comptent parmi leurs habitants la grande majorité des quelques centaines de mille dolicho-blonds plus ou moins purs qui vivent en France. Contrairement aux départements à population ibéro-insulaire ou atlanto-méditerranéenne, ce sont eux qui fournissent de beaucoup le plus d'officiers de cavalerie.

Ce qui est vrai de la répartition géographique en France des aptitudes morales et physiques à la profession d'officier dans l'arme de la cavalerie est, selon toutes probabilités, vrai aussi de la répartition géographique des aptitudes à la profession d'officier dans les autres armes. Plus, en effet, qu'aucune de celles-ci, la cavalerie peut être considérée comme l'arme militaire par excellence ; c'est celle qui exige le plus d'activité, celle qui, dans l'opinion, jouit peut-être le plus du prestige inhérent aux traditions et aux souvenirs héroïques ; c'est la seule, surtout, où les officiers entrent, non seulement après avoir été l'objet d'une sélection particulière, mais en-

(1) Sur 55 officiers nés à Bordeaux ou à Libourne, 5 ont des noms de forme anglaise ou allemande. Un certain nombre d'officiers nés dans le Midi ou l'Ouest de la France ont des noms indiquant une origine alsacienne ou lorraine ; cela compense et rend à peu près négligeable l'augmentation de la proportion des officiers fournis par les départements formés dans les anciennes provinces d'Alsace ou de Lorraine, par le fait que des fils de militaires originaires du reste de la France sont nés en Alsace ou en Lorraine et sont devenus officiers à leur tour.

core après avoir choisi librement et complètement leur carrière, à laquelle ils se sont préparés d'habitude longtemps à l'avance. Mais, beaucoup mieux que le raisonnement, le grand nombre de candidats qui, à Paris, dans le Nord-Est et l'Est, se présentent aux examens de Saint-Cyr, ainsi que les localités d'origine des élèves sortis la même année de cette école dans les régiments d'infanterie, prouvent que les départements qui fournissent le plus d'officiers de cavalerie sont aussi ceux qui fournissent le plus d'officiers d'infanterie. A défaut des renseignements qui manquent dans les annuaires de l'artillerie, du génie et de l'École polytechnique, la statistique des candidats à cette école dans les différents centres d'examen et le très grand nombre d'anciens élèves des Lycées de Nancy, Metz et Strasbourg qui sont actuellement officiers d'artillerie ou du génie indiquent que Paris et la région de l'Est et du Nord-Est fournissent, relativement à la population, une proportion plus forte d'officiers d'artillerie et d'officiers du génie que le reste de la France, en général.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les provinces de l'Est se distinguent par l'esprit militaire de leurs populations, et le goût des armes n'y est pas un phénomène passager. On avait déjà remarqué, au XVIII<sup>e</sup> siècle, que c'étaient de beaucoup les plus favorables aux levées de cavalerie, et l'on savait qu'elles donnaient un bien plus grand nombre de volontaires que celles du Midi. La preuve suivante en est péremptoire. Lorsque, en 1791, l'Assemblée Nationale voulut remplacer les milices par des corps auxiliaires recrutés librement, elle fixa les contingents à fournir par chaque département, non d'après le chiffre de la population, mais d'après ses dispositions militaires, telles que l'expérience les avait révélées. Alors que 400 hommes furent demandés aux districts des départements situés sur les frontières d'Allemagne et de Suisse, il en fut demandé 300 à ceux des autres régions du Nord, et seulement 200, et même 50, aux districts du Midi (1).

(1) Décret du 26 mai 1791.

En regard des corrélations assez vagues qui existent entre la répartition géographique des principaux types ethniques représentés parmi les habitants de la France et celle des aptitudes à la profession d'officier, il convient de chercher s'il n'y a pas d'autres corrélations ressortissant à la sociologie et à l'anthropogéographie.

Tout d'abord, il y a lieu de faire attention au rapport que les différentes régions de notre territoire présentaient entre leur population urbaine et leur population rurale, en 1896, c'est-à-dire à peu près à la date moyenne de l'entrée au service des officiers dont les origines ont été étudiées. La population totale de la France, y compris le département de la Seine, dont les 3.340.514 habitants doivent être comptés dans la population urbaine, était alors pour 39 % urbaine et environ pour 61 % rurale. La Seine mise à part, pour éviter toute cause d'erreur, les 13 départements français fournissant la proportion la plus forte d'officiers de cavalerie avaient une population urbaine de 39,2, et les 15 départements donnant la plus faible proportion d'officiers de cavalerie avaient une population urbaine de 20,8 % seulement.

Sans se composer uniquement de plaines ou de plateaux de basse altitude, le territoire des premiers n'est nulle part réellement montagneux, tandis que celui des seconds est en grande partie formé de montagnes et de plateaux élevés. Les premiers sont presque tous prospères à la fois grâce à leurs ressources agricoles et grâce aux établissements industriels qui ont pu s'y établir. Les seconds ont presque partout un sol constitué par des roches schisteuses, cristallines ou éruptives ne permettant qu'une agriculture extensive, et sont très pauvres en ressources industrielles. L'Eure-et-Loir et la Loire sont les seuls d'entre eux que l'agriculture ou l'industrie enrichissent, et une grande partie de l'élite de leur population est drainée vers Paris ou vers Lyon.

La plupart des départements fournissant le plus d'officiers de cavalerie sont, sinon dans des régions frontières, du moins dans des régions où furent livrées de nombreuses ba-

tailles et où il y eut toujours des garnisons importantes. A l'exception des Hautes et des Basses-Alpes, départements que la configuration de leur sol a presque toujours mis à l'abri des invasions, à l'exception aussi de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, départements assez récemment rattachés à la France, et dont le dernier a une nombreuse population étrangère, les départements qui fournissent la plus faible proportion d'officiers de cavalerie sont très loin des frontières terrestres.

Enfin, ce sont les premiers où, d'après les *Comptes rendus du recrutement*, le nombre des bacheliers parmi les conscrits est relativement le plus considérable. Ce sont également les premiers qui, avec les Bouches-du-Rhône, le Var, le Gard, et l'Hérault, produisent, dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, le plus d'hommes distingués, si l'on s'en rapporte aux travaux statistiques de Lombroso, d'Odin et de Turquan.

Ces diverses corrélations conduisent à penser que, si les aptitudes à la profession d'officier sont, jusqu'à un certain point, fonction des facteurs anthropologiques, elles sont plus encore déterminées par l'éducation en quelque sorte héréditaire de la population au milieu de laquelle vivent ceux qui les possèdent, par le milieu social où ils vivent et par leur éducation personnelle.

Dans toute la France, la proportion, parmi les officiers de cavalerie, des types *europaeus* et *dinaricus* est supérieure à ce qu'elle est parmi la population civile de la région d'où ils sont originaires. C'est là une preuve de l'influence des caractères morphologiques et physiologiques sur les dispositions individuelles. Mais, du moins pour ce qui est de la fréquence du type nordique parmi les officiers, cela s'explique par leur origine sociale, qui est souvent aristocratique, et par leur origine le plus souvent urbaine : car, à l'exception de quelques rares cités étendant, comme Montpellier, leur zone d'attraction sur des pays de brachycéphalie très accusée, toutes

les villes françaises, y compris Lyon (1), malgré la brachycéphalie de la plupart des habitants des environs, ont une population d'indice céphalique plus faible que la population de la contrée avoisinante. Il est extrêmement probable que la différence signalée plus haut dans la proportion des types ethniques parmi les officiers d'infanterie et les officiers de cavalerie, est due à cette cause toute sociologique. La proportion des officiers d'origine aristocratique est, en effet, moindre dans l'infanterie que dans la cavalerie, et la proportion des officiers d'origine urbaine y est également inférieure, n'étant que de 66 %, en ce qui touche les Saint-Cyriens eux-mêmes.

Lorsque les caractères anthropologiques des officiers de cavalerie ont été examinés et rapprochés de leurs origines sociales et géographiques, il a été fait abstraction de leur origine militaire. Ce point peut avoir quelque importance relativement au jugement à porter sur la valeur comparative des aptitudes intellectuelles et volontaires des dolicho-blonds et des brachycéphales bruns. Comme il a été dit, les officiers nobles présentent une plus forte proportion de dolichocéphales blonds purs ou légèrement métissés que les officiers roturiers, et une moindre proportion de brachycéphales purs ou métissés. Mais, parmi les officiers nobles, la proportion des dolicho-blonds est légèrement moindre chez ceux qui sortent de Saint-Cyr que chez ceux qui sont passés par les rangs ; chez les roturiers, c'est l'inverse qui se produit. Il ne semble donc pas qu'au point de vue de l'intelligence et de l'application à l'étude, il y ait une supériorité marquée d'un type sur l'autre. J'ai montré ailleurs qu'au point de vue du courage et de la fierté morale, les seconds ne le cédaient aucunement aux premiers, au contraire (2). De la constatation qui

(1) Est-il besoin de rappeler que cela a été démontré à la Société d'Anthropologie de Paris par les D<sup>rs</sup> Bouchereau et L. Mayet, et à celle de Lyon, par le D<sup>r</sup> Bouchereau, il y a quelques années ?

(2) *Le Rôle sociologique de la guerre et le Sentiment national Paris, 1907*.

vient d'être faite, il est toutefois permis de tirer cette conclusion, bien qu'encore hypothétique : parmi les roturiers, ceux qui, le plus habituellement, sont, par leurs aptitudes et leurs conditions de vie, les mieux préparés à subir victorieusement les épreuves des examens et des concours, ont, avec les descendants de l'ancienne aristocratie, une communauté de traits assez grande, due sans doute à des alliances amenées par la communauté des conditions d'existence et la similitude des fonctions sociales. D'autre part, ceux des roturiers qui, depuis la conquête germanique et le moyen âge, accédèrent à la noblesse et introduisirent des éléments ethniques brachycéphales au milieu de ses éléments presque exclusivement nordiques, ont été l'objet d'une sélection assez sévère pour ne laisser passer que des sujets engéniques doués de qualités individuelles supérieures à celles de la majorité des dolicho-blonds.

**Suite des observations anthropologiques sur la classe sociale à laquelle appartiennent les officiers de cavalerie.**

Les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne sont ceux où, d'une façon générale, le type moyen de la population se rapproche le plus du type nordique. La pigmentation y est faible et l'indice céphalique moyen y est de 79 ou de 80.

Dans les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de Saône-et-Loire, du Rhône, des Hautes-Alpes, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Lozère, du Lot, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Gers, de l'Aveyron, de l'Ardèche, la population est franchement brachycéphale et a un indice moyen de 85 et au-dessus. Dans les douze premiers de ces départements, la coloration des cheveux est claire, dans les onze autres, elle est foncée.

Dans les départements des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Vienne, de la Dordogne, de la Gironde, de la Corse, la



pigmentation est abondante et l'indice céphalique moyen est de 80 au maximum ; c'est le type dolicho-brun qui domine.

En même temps que ces données anthropogéographiques, il y a lieu de se rappeler que, d'après certaines remarques antérieures, il est légitime d'admettre ce qui suit : aujourd'hui encore, c'est dans les classes populaires que les descendants de la noblesse féodale sont de beaucoup les plus rares ; c'est chez elles, également, que la proportion des sujets dolichoblonds est presque partout la plus petite, alors que, selon la contrée où elles vivent, elles présentent la plus forte proportion de brachycéphales ou de dolichocéphales bruns. La présence plus ou moins fréquente de roturiers originaires d'une région donnée parmi les hommes occupant des situations tenues pour aristocratiques est une indication du plus ou moins d'aptitude à s'élever dans la hiérarchie sociale dont témoignent les habitants de la région considérée. Les individus d'un même type anthropologique représenté dans les populations françaises peuvent donc être regardés comme d'autant mieux doués pour les compétitions de l'existence que dans le groupe formé par tous les officiers originaires des départements où leur type anthropologique est le plus communément répandu, le nombre des roturiers est plus considérable par rapport à celui des nobles.

Parmi les officiers de cavalerie originaires des départements à population dolicho-blonde, le pour cent des roturiers atteint 70,97. Il est de 57,14 parmi les officiers de cavalerie originaires des départements à population brachycéphale ; mais il y a lieu de distinguer entre les départements où la brachycéphalie est accompagnée d'une couleur assez claire des cheveux et celle où elle est accompagnée d'une pigmentation abondante. Parmi les officiers originaires des premiers le pour cent des roturiers est de 62,18, et, parmi les officiers originaires des seconds, il est de 51,57. Enfin, ce même pour cent tombe à 49,48 parmi les officiers originaires des départements à population dolicho-brune.

Au premier abord, ces résultats s'accordent avec la théorie

de C.-C. Closson sur la *Hiérarchie des races européennes* (1), telle qu'il l'imagine. Une analyse plus approfondie montre que la supériorité apparente des dolicho-blonds tient en grande partie à la fertilité des territoires qu'ils cultivent, ainsi qu'aux mines du sous-sol qu'ils exploitent. Elle montre aussi que l'infériorité apparente des plus bruns d'entre les brachycéphales résulte des conditions climatiques et géologiques des régions qu'ils occupent (2). Elle fait toutefois penser que l'infériorité des dolichocéphales bruns serait plus accusée si le quart environ d'entre eux n'habitait pas le département de la Gironde, dont la situation maritime et les richesses vinicoles offrent tant de ressources aux hommes entreprenants qu'elles ont provoqué une assez forte immigration étrangère. Ni les renseignements relatifs à l'instruction des conscrits, ni les statistiques de Lombroso, d'Odin ou de Turquan, qui ont été citées, ne contredisent cette hypothèse. Mais il resterait à faire la part des facteurs historiques dont la prépondérance a dû être si grande en Corse et dans le Roussillon.

Deux autres indications importantes ressortent de l'analyse des corrélations existantes entre les caractères anthropologiques et le milieu social d'où certains officiers de cavalerie sont originaires.

D'après la première, les officiers nés à l'étranger ou nés en France de parents d'origine étrangère présentent le plus souvent le type dolicho-blond, parce qu'en général, ils descendent des anciennes classes aristocratiques ou appartiennent aux classes de la société les plus voisines de celles-ci.

D'après la seconde, la proportion des dolicho-blonds qui épousent des étrangères est supérieure à celle des brachycéphales qui contractent de telles unions, parce que c'est surtout dans les classes aristocratiques que les mariages avec des étrangers sont fréquents.

A côté des officiers dont les caractères anthropologiques ont

(1) *Revue Internationale de Sociologie*, 1898.

(2) Voir plus haut.

été relatés, il en est six autres sur qui l'attention a été spécialement attirée par quelque particularité faisant d'eux de véritables exceptions.

Pour les quatre premiers, cette particularité était qu'ils appartenaient aux très rares officiers de cavalerie d'origine israélite (1). Le type dolicho-blond était très nettement accusé chez deux d'entre eux, bien que, dans la forme de leur nez et de leurs yeux, il y eût quelque chose qui décelât leur origine ; l'un avait un nom tiré de l'allemand, l'autre un nom hébraïque francisé. Le troisième, de nom espagnol et de type brachycéphale brun, était difficilement reconnaissable comme israélite ; le quatrième, de type brachycéphale plus ou moins métissé et de nom tiré de l'allemand, était, par contre, reconnaissable au premier coup d'œil pour un ashkenazim. Le cinquième officier, Algérien naturalisé, présentait un type dolicho-brun où l'origine sémito-africaine était manifeste. Le sixième était un mulâtre des Antilles.

La classe sociale à laquelle appartiennent le plus souvent les officiers de cavalerie est la classe aisée. Ces officiers descendent, pour deux cinquièmes environ de leur nombre, d'officiers ; pour deux cinquièmes, de fonctionnaires importants, d'hommes exerçant des professions libérales, de négociants, d'industriels, de propriétaires exploitants ou de rentiers ; pour un cinquième, enfin, de petits employés, de petits fonctionnaires, et surtout de petits cultivateurs, de petits commerçants ou de militaires du grade de sous-officier.

L'examen anthropologique des éléments constitutifs qu'ils apportent à la classe sociale dans laquelle leur profession les classe, ne serait pas terminé, s'il n'était dit un mot des caractères physiques présentés par les femmes de ceux qui

(1) Les officiers d'origine israélite sont relativement plus nombreux dans les autres armes, surtout dans l'artillerie et le génie. Il est à noter que sur l'*Annuaire général de l'Armée* les noms israélites, indiquant que ceux qui les portent sont de la tribu aristocratique de Lévy, sont les plus fréquents de tous les noms israélites.

sont mariés. Sur 157 d'entre elles qui ont pu être considérées avec assez de soin, 22 avaient une taille très peu différente, par excès ou par défaut, de 1 m. 53, ou nettement inférieure à cette stature ; 75 avaient une taille pouvant être considérée comme étant aux environs de 1 m. 58; 42 une taille qui était aux environs de 1 m. 63, et 28 une taille voisine de 1 m. 68 ou au-dessus. La stature des femmes d'officiers de cavalerie est donc notablement supérieure à la stature moyenne des femmes françaises, qui est seulement de 1 m. 53 environ. Dans 42 cas, la coloration du teint et des cheveux était la même pour les deux époux ; dans 65 cas, elle était plus ou moins différente. Sur 68 femmes d'officiers dont les maris avaient une origine aristocratique, 28 avaient les cheveux blonds, 10 les cheveux châtain, 30 les cheveux bruns. Sur 89 femmes d'officiers roturiers, 25 seulement avaient les cheveux blonds, 18 avaient les cheveux châtain et 46 les cheveux bruns.

**Comparaison des caractères anthropologiques  
présentés par les diverses catégories de militaires.**

Pour qu'un rapprochement entre les caractères anthropologiques présentés par les officiers, les sous-officiers et les simples soldats pût se faire d'après des données entièrement comparables les unes aux autres, et permit, par suite, de tirer des conclusions sûres, il faudrait, non seulement que les militaires considérés appartenissent aux mêmes corps de troupe, mais encore fussent nés et eussent été élevés dans les mêmes contrées. Cette condition est en général irréalisable. La proportion des officiers originaires des mêmes provinces de France est à peu près pareille dans tous les régiments de même arme, quelles que soient leurs garnisons, surtout dans la cavalerie ; elle dépend principalement du nombre d'officiers donnés par chacune des régions françaises. Il n'en va pas tout à fait ainsi avec les sous-officiers. Dans chaque corps de troupe, la proportion de ceux d'entre eux qui viennent de tel ou tel département dépend un peu plus de la si-

tuation géographique des localités où il est stationné, et aussi de celles des circonscriptions de recrutement qui le fournissent de jeunes soldats. C'est enfin le choix de celles-ci qui détermine exclusivement la provenance des appelés, de beaucoup les plus nombreux des hommes de troupe.

A cause des garnisons (1) où ont été rencontrés les officiers dont les caractères anthropologiques ont été sommairement indiqués, il se trouvait parmi eux un nombre de Lorrains, de Champenois et de Comtois relativement un peu supérieur à ce qu'il est dans l'ensemble des officiers de cavalerie. L'origine géographique des 237 sous-officiers de cuirassiers (2) qui ont été observés se rapproche beaucoup plus de celle des officiers considérés que de celle de la troupe, ce qui tient, d'une part, au nombre assez considérable d'engagés devenus sous-officiers, d'autre part, à la différence de valeur des divers recrutements. Les lieux de naissance de 165 sous-officiers, tant appelés qu'engagés ou rengagés, ont pu être relevés. Ils se répartissent comme il suit : Lorraine 36 (3), Alsace 1, Ile-de-France 28, Champagne 16, Bourgogne 13, Franche-Comté 10, Lyonnais 8, Dauphiné 4, Savoie 4, Auvergne et Bourbonnais 9, Languedoc et Roussillon 9, Provence 2, Guyenne, Gascogne et Béarn 3, Augoumois et Saintonge 4, Poitou 5, Maine et Anjou 2, Orléanais et Touraine 3, Nivernais 2, Bretagne 5, Normandie 1, Picardie 1.

Le nombre des hommes de recrue que les divers départements ont fournis aux trois régiments dont les sous-officiers ont été considérés n'a pas été attentivement noté ; mais ce n'est pas risquer de s'éloigner beaucoup de la vérité que de dire que, pour un tiers environ, les appelés venaient du Puy-

(1) Lunéville, Saumur, Rambouillet, Sainte-Menehould et Lyon.

(2) Ces sous-officiers appartenaient à 3 régiments différents, dont l'un stationné à Lunéville, puis à Rambouillet, était venu d'Angers dans la première de ces deux villes ; le deuxième, stationné à Sainte-Menehould, y était venu quelques années auparavant de Tours ; le troisième était depuis plus de quinze ans à Lyon.

(3) Dont 5 de la partie annexée à l'Allemagne.

de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Allier, du Rhône et de la Loire ; pour un second tiers, de la Seine, de Seine-et-Oise, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de Saône-et-Loire, de l'Ain, de la Côte-d'Or, de l'Aube, de la Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle ; et, pour le troisième tiers, du Pas-de-Calais, du Nord, d'Eure-et-Loir, de la Loire-Inférieure, du Finistère, de la Vendée, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et des autres départements du Midi.

La situation sociale des sous-officiers avant leur incorporation, ainsi que celle des simples soldats, peuvent être déduites de leurs professions. Sur les 165 sous-officiers qui ont été considérés, il y avait 11 enfants de troupe, 51 étudiants, collégiens ou jeunes gens sans profession rémunérée, 38 employés de commerce, 40 cultivateurs ou ouvriers agricoles, 3 boulangers ou bouchers, 11 ouvriers industriels ou fils de petits patrons, 1 maître répétiteur, 5 employés de bureaux, 4 domestiques, 2 artistes.

Parmi les militaires appelés, la proportion de ceux qui exerçaient dans la vie civile des professions purement agricoles s'élevait à un peu plus de 40 % ; les autres étaient surtout des mineurs, des ouvriers industriels, ou encore des bouchers, boulangers, meuniers, domestiques divers, employés des industries de transport et employés de commerce.

Tout d'abord, la comparaison des diverses catégories de militaires qui, au cours de deux années successives, ont compté, soit à l'escadron de dépôt, soit à un même escadron actif de mon régiment, montre que, d'une façon générale, la stature va en diminuant des officiers aux sous-officiers et de ceux-ci aux simples cavaliers. Elle met en lumière également les points suivants.

Abstraction faite des simples cavaliers qui ont tout d'abord servi dans une subdivision d'arme où la taille est inférieure à celle des cuirassiers, les engagés sont, dans tous les grades, plus grands en général que les appelés ; par contre, ceux de

ces derniers qui se rengagent sont d'une taille un peu plus petite que la taille moyenne des appelés. Parmi les engagés, les ouvriers industriels, les bouchers et les boulangers sont presque aussi nombreux que les cultivateurs, qui ne forment guère qu'un peu plus de 34 % de leur nombre ; les employés de commerce y entrent pour 18 %, et les étudiants, collégiens, jeunes gens sans profession, pour 10 % environ (1).

De même qu'entre les diverses catégories de militaires il y a des différences de stature, il y a entre elles des différences dans les proportions suivant lesquelles les divers types ethniques y sont représentés. Parmi les sous-officiers de cavalerie, la proportion des dolicho-blonds est à peu près la même que parmi les officiers d'infanterie ; il semble en être pareillement des individus du type dinarique. Il est remarquable que, parmi eux, la proportion de ceux dont le nom indique une origine aristocratique est à peu près la même que parmi les officiers d'infanterie. C'est là une preuve de la connexion assez étroite qui existe entre l'élévation d'une classe sociale donnée et le nombre plus ou moins grand des sujets *europaeus* qui s'y trouvent. Les brigadiers et les simples cavaliers, dont les professions sont, comme il vient d'être rapporté, beaucoup plus modestes en général, présentent la plus faible proportion de dolichocéphales blonds. Par contre, c'est chez eux que celles des dolichocéphales bruns et des brachycéphales à visage court et à nez petit sont les plus fortes. Un type très rare chez les officiers de cavalerie, rare encore chez les sous-

(1) La proportion plus grande des hommes ayant vécu des professions industrielles, parmi les engagés ~~que~~ parmi les appelés, ainsi que le nombre élevé d'engagés que les comptes rendus de recrutement indiquent dans les régions de grande industrie, et le nombre assez bas d'engagés qu'ils signalent dans les régions uniquement agricoles contredisent la théorie de Spencer sur l'opposition existante, d'après lui, entre le type militaire et le type industriel des sociétés. Avant la Révolution, la plupart des soldats étaient originaires des villes, de même que les engagés d'aujourd'hui (Cf. Babeau, *la Vie militaire sous l'ancien régime*), ce qui montre qu'il y a là un phénomène social durable.

officiers de cette arme et chez les officiers d'infanterie, est relativement fréquent chez eux. D'une pigmentation variable, il est caractérisé par sa brachycéphalie, et surtout par la forme camuse de son nez et la saillie de ses pommettes. Quoique n'ayant pas été faites dans un but anthropologique, les photographies de groupes dont je dispose montrent assez bien l'inégalité de sa répartition parmi les différentes catégories de militaires, et permettent de discerner quelle est sa physiologie. Faut-il voir dans les hommes qui le présentent les descendants de tribus asiatiques venues il y a très longtemps dans nos pays, comme le rapprochement des caractères ethnographiques des groupes nomades de *calderai* avec ceux de certaines populations du Centre l'a parfois fait penser de celles-ci ? Faut-il y voir des descendants de ces nombreux esclaves importés au Moyen âge des pays barbaresques ou des côtes de la mer Noire et de la mer d'Azov, ou encore de l'Asie Mineure et de l'Éthiopie, par les marchands génois et vénitiens, de ces Slaves, Tartares, Mongols et Nègres qui, après avoir été vendus surtout dans les villes du Nord de l'Italie, y auraient fait souche au point que, d'après R. Livi, on retrouverait aujourd'hui très souvent, dans les basses classes italiennes, leur teint brun, leur nez comme écrasé, leurs pommettes saillantes, leur visage court et l'obliquité de leur fente palpébrale (1) ? Faut-il, parce qu'ils sont le plus souvent originaires du Plateau central, de la Savoie ou de la Bretagne occidentale, y voir des descendants de ces Mongoloïdes néolithiques qui ont été signalés par G. Hervé en Auvergne et chez les *Bigoudens* du Finistère ? Je laisse à de plus compétents que moi d'en juger, quoique j'estime erroné d'admettre que, chez des hommes assez vigoureux pour être cuirassiers, et souvent parmi les plus robustes, les pommettes saillantes et la forme camuse

(1) R. Livi, *La schiavitù medievale e la sua influenza sui caratteri antropologici degli Italiani* (*Rivista italiana di sociologia*, 1907). Cf. également Hugo Meisner, *Physiognomie, Milieu und Rasse*.



du nez soient de ces marques de dégénérescence que Niceforo croit trouver dans les classes pauvres (1).

**Renseignements sur la taille (telle qu'elle est indiquée sur les livrets matricules) des militaires de l'escadron de dépôt (5<sup>e</sup>) et d'un escadron actif (4<sup>r</sup>) d'un régiment de cuirassiers en 1908-1909.**

**Officiers.**

Nombre 15. — Taille moyenne 1 m. 7746.

*Répartition numérique des tailles.*

Au-dessous de 1 m. 70 . . . . .	1
De 1 m. 70 à 1 m. 75 . . . . .	2
De 1 m. 75 à 1 m. 80 . . . . .	3
De 1 m. 80 à 1 m. 85 . . . . .	7

**Sous-Officiers.**

Taille moyenne de 23 engagés ou appelés qui se sont rengagés et dont 4 ont servi dans d'autres subdivisions d'armes. . . . .	1,7565
Taille moyenne de 19 engagés n'ayant été que cuirassiers . . . . .	1,7582
Taille moyenne de 5 appelés, dont 4 rengagés . . .	1,7460
Taille d'1 appelé non rengagé . . . . .	1,75
Taille moyenne de 28 sous-officiers (sans distinction entre appelés, engagés et rengagés) . . . . .	1,7546

*Répartition des tailles.*

TAILLE	TOUS SOUS-OFFI- CIERS	ENGAGÉS ou RENGAGÉS	ENGAGÉS n'ayant été que CUIRASSIERS	APPELÉS
Au-dessous de 1 m. 70.	»	»	»	»
De 1 m. 70 à 1 m. 75.	14	12	9	2
De 1 m. 75 à 1 m. 80.	9	6	6	3
De 1 m. 80 à 1 m. 85.	4	4	4	»
1 m. 85 et au-dessus.	1	1	»	»

(1) Niceforo, *Anthropologie des classes pauvres, Forza e Ricchezza.*

**Brigadiers.**

Taille moyenne de 19 engagés ou appelés rengagés . . . . .	1,7421
Taille moyenne de 12 engagés . . . . .	1,7575
Taille moyenne de 21 appelés, dont 6 rengagés . . . . .	1,7405
Taille moyenne de 14 appelés non rengagés . . . . .	1,7416
Taille moyenne de 39 brigadiers (sans distinction entre appelés, engagés et rengagés) . . . . .	1,7418

*Répartition des tailles.*

TAILLE	TOUS BRIGADIERS	ENGAGÉS OU RENGAGÉS	ENGAGÉS SEULS	APPELÉS NON RENGAGÉS	APPELÉS RENGAGÉS
Au-dessous de 1 m. 70.	»	»	»	»	»
De 1 m. 70 à 1 m. 75.	18	11	5	7	6
De 1 m. 75 à 1 m. 80.	15	8	7	7	4
De 1 m. 80 à 1 m. 85.	»	»	»	»	»
1 m. 85 et au-dessus.	»	»	»	»	»

**Cavaliers.**

Taille moyenne de 78 cavaliers engagés ou rengagés ayant servi ou non dans les autres subdivisions d'armes . . . . .	1,7385
Taille moyenne de 73 cavaliers engagés non rengagés . . . . .	1,7404
Taille moyenne de 74 cavaliers engagés ou rengagés n'ayant jamais été que cuirassiers . . . . .	1,7402
Taille moyenne de 228 cavaliers appelés . . . . .	1,7324

*Répartition des tailles.*

TAILLE	APPELÉS	ENGAGÉS NON RENGAGÉS	ENGAGÉS OU RENGAGÉS CUIRASSIERS d'origine	TOUS ENGAGÉS et RENGAGÉS
Au-dessous de 1 m. 70.	7	1	1	3
De 1 m. 70 à 1 m. 75.	139	37	38	43
De 1 m. 75 à 1 m. 80.	76	25	25	25
De 1 m. 80 à 1 m. 85.	6	7	7	7
1 m. 85 et au-dessus.	»	»	»	»

Taille moyenne de 800 hommes du 4<sup>e</sup> cuirassiers en 1883, calculée d'après les tableaux des D<sup>rs</sup> Lacassagne et Doubre (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon*, 1883). 1,719

*Répartition des tailles des 800 hommes du 4<sup>e</sup> cuirassiers.*

Au-dessous de 1 m. 70. . . . .	150 hommes.
De 1 m. 70 à 1 m. 75 . . . . .	506 —
De 1 m. 75 à 1 m. 80 . . . . .	109 —
De 1 m. 80 à 1 m. 85 . . . . .	35 —

**Portée générale des observations comparatives qui précèdent.**

Ce n'est pas seulement dans les régiments que j'ai pu observer, ni même dans toute la cavalerie française, que la comparaison des diverses catégories de militaires montre des différences notables entre les caractères anthropologiques les plus fréquents chez les unes et chez les autres.

Il ressort, en effet, de statistiques très étendues que, dans presque tous les pays, les engagés volontaires ont une stature nettement supérieure à celle des appelés.

En France, de 1889 à 1891, la taille moyenne de tous les conscrits, sans exception (1), a été de 1 m. 646, alors que la taille moyenne de 3.243 engagés volontaires était de 1 m. 683.

En Suède, de 1871 à 1875, la taille moyenne de la totalité des conscrits a été de 1 m. 692, et celle des engagés volontaires de 1 m. 699.

En Allemagne, la taille moyenne a été de 1 m. 693 dans un ensemble de 80.021 engagés volontaires, et de 1 m. 69 dans un autre groupe d'engagés, tandis que, parmi la totalité des conscrits, elle était seulement de 1 m. 65 (2). Plus récemment, la taille moyenne calculée en Prusse pour les soldats était de 1 m. 6749, alors que celle des sous-officiers (*unteroffiziere*) était de 1 m. 6858 et celle des volontaires d'un an de 1 m. 7162.

(1) C'est-à-dire : y compris les conscrits exemptés de service pour faiblesse de constitution ou défaut de taille, ce qui, actuellement, n'est plus une cause formelle d'exemption.

(2) Cf. Livi, *Antropometria militare*. Rome, 1905. où sont des statistiques intéressantes les principales armées.

Des travaux ayant pour base les données du recrutement ont montré, enfin, que, dans tous les Etats de l'Empire, la stature des volontaires d'un an est notablement supérieure à celle des autres soldats (1).

Livi a trouvé qu'en Italie, la taille moyenne des jeunes gens incorporés par suite de leur appel sous les drapeaux était de 1 m. 647, tandis que celle des jeunes gens incorporés avant l'âge de vingt ans était de 1 m. 666. Parmi ces derniers, beaucoup étaient des élèves des écoles militaires et des candidats sous-officiers (2).

Plus encore que la supériorité de la stature des officiers français et des élèves des écoles militaires italiennes, la supériorité de taille des volontaires d'un an allemands, qui, tous, appartiennent à la classe aisée, indique que l'élévation de la taille est dans une étroite dépendance de la situation sociale. Les relations entre la profession et la stature en Suisse, telles qu'elles résultent des travaux de Chalumeau, sont en concordance avec cette remarque. Elles expliquent pourquoi, en Grande-Bretagne, les soldats ont une taille inférieure à celle de la population civile : s'ils sont tous volontaires, ils se recrutent presque exclusivement parmi les classes sociales les plus misérables. La différence d'élévation dans la hiérarchie sociale ne peut, toutefois, être considérée comme la seule cause des différences de taille constatées ; celles-ci dépendent peut-être plus encore des différences de race qui, jusqu'à un certain point, correspondent aux différences de professions et de situations sociales.

En Allemagne, l'influence du bien-être sur l'aptitude au service militaire qui, d'une façon générale, s'élève en ce pays en même temps que la stature, semble, en effet, être bien minime (3). En Europe, suivant que l'on considère tel ou tel

(1) Cf. D' H. Schwiening unter Mitwirkung von D' Nicolai. *Ueber die Körperbeschaffenheit der zum einjährig-freiwilligen Dienst berechtigten Wehrpflichtigen Deutschlands*. Berlin, 1909.

(2) Cf. Livi, *op. cit.*

(3) D' H. Meissner. *Rekrutierungsstatistik (Archiv für Rassen und Gesellschafts-Biologie, 1909)*.

Etat, ou plutôt telle ou telle province de chaque Etat, on voit que la population urbaine est tantôt plus grande, tantôt plus petite que la population rurale. De plus, si, en Italie comme en France, le goût des armes et les dispositions militaires sont sous la dépendance de facteurs historiques et sociaux, ils correspondent avec la plupart des aptitudes intellectuelles, et c'est chez les populations du Nord qu'ils sont le plus fréquents, de même que c'est au milieu de ces populations que l'on rencontre le plus de brachycéphales du type *dinaricus*, plus ou moins métissés avec des sujets de type dolichoblong (1). A s'en rapporter à des mensurations minutieuses faites en Allemagne, en Danemark et en Suède sur les officiers, les sous-officiers et les soldats de plusieurs régiments, ce dernier type serait d'autant plus abondamment représenté parmi les diverses catégories de militaires qu'ils s'élèveraient davantage dans la hiérarchie (2). Enfin, d'après une communication qu'a bien voulu me faire le professeur Ripley, de la Columbia University, la plupart des officiers des Etats-Unis seraient de race nordique plus ou moins pure. Mais il ne faut pas oublier qu'en Allemagne, plus encore qu'en France, le type *europaeus* est, malgré les métissages, le plus répandu parmi les descendants de l'ancienne noblesse, c'est-à-dire parmi les hommes que leur situation de famille met à même de parvenir facilement aux grades élevés. Il ne faut pas oublier non plus qu'en Amérique, les éléments d'origine anglo-saxonne constituent une sorte d'aristocratie, au milieu de la foule des nègres, des immigrants de toutes races plus récemment établis sur le sol de l'Union. Une preuve de l'importance considérable que l'origine sociale peut avoir dans les conditions d'accès à certaines fonctions, est donnée par les résultats de l'examen d'un régiment de la garde suédoise. Les offi-

(1) Cf. Collignon, *op. cit.* ; Livi, *op. cit.*, et Francesco Pullé, Profilo antropologico dell' Italia (*Archivio per l'antropologia e la etnologia*, 1898).

(2) D' Röse, Beiträge zur europäischen Rassenkunde (*Archiv für Rassen und Gesellschafts-Biologie*, 1905).

ciers, qui y sont tous nobles, présentent une pureté du type dolichocéphale blond moindre que les autres catégories de militaires, à cause des mariages contractés à l'étranger par leurs ancêtres.

Que, dans la plupart des pays, les classe aristocratiques se distinguent des autres classes par leur type ethnique, tant qu'elles ont sur elles une réelle prépondérance, et qu'elles leur deviennent de plus en plus semblables lorsque leur hégémonie disparaît, c'est ce qui semble ressortir de bien des observations.

En Hongrie, d'après de Ujfalvy, il y a cinquante ans, l'ancienne aristocratie qui, du temps des Arpades, avait été pé-nétrée de nombreux éléments *europaeus*, se reconnaissait encore très facilement au milieu des autres magyars.

D'après Olechnowicz, à Lublin, les nobles sont plus grands que les bourgeois et les paysans, ils sont plus rarement qu'eux dolichocéphales ou mésaticéphales ; leur nez est fréquemment convexe, alors que, chez les bourgeois, il est droit d'habitude, et qu'il est souvent retroussé chez les paysans. En Lithuanie, les nobles ont un indice céphalique plus élevé que les paysans et un indice nasal plus bas ; ils ont enfin une coloration des yeux et des cheveux plus foncée que ceux-ci.

D'après le prince Wiezensky, des différences de type physique considérables se constatent entre les élèves pauvres et les élèves riches des collèges russes et bulgares.

En Asie Mineure, en Syrie, M. Chantre a trouvé que les familles des chefs différaient assez notablement du reste de la population par la finesse de leurs traits.

Dans l'Inde, Johnston, Robertson et Risley (1), Lapique (2) ont noté des différences importantes dans les caractères anthropologiques des castes supérieures et des castes inférieures du Bengale ; de Ujfalvy en a remarqué de semblables au voi-

(1) *The tribes and castes of Bengal*, 1896.

(2) Louis Lapique, le Problème anthropologique des Parias (*Bull. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1905).

usage de l'Indou-Kouch. Et si, pour Nesfield (1) et Crooke (2), dont les investigations ont porté sur les provinces du Nord-Ouest, il n'y a pas de dissemblances accusées entre les diverses classes hindoues, c'est qu'à la suite des mesures prises par lord Dalhousie, et qui déterminèrent la grande mutinerie de 1857, il s'est formé dans l'ancien royaume d'Oude une nouvelle aristocratie composée d'un amalgame de races et de castes différentes (3).

A Madagascar, d'après le D<sup>r</sup> Bouchereau, les classes aristocratiques présentent le type malais beaucoup plus souvent que les classes inférieures. A Java, d'après Kohlbrugge, les classes supérieures, qui ont été beaucoup plus que les autres imprégnées de sang hindou, ont la tête et le nez plus long. Au Japon, il y a deux types, l'un fin, qui se rencontre dans les classes supérieures, l'autre grossier, qui domine dans les classes inférieures. En Chine, P. d'Enjoy, qui a étudié les professions des Muoi-Sin (lèvres de minium) et des Muoi-Chi (lèvres de plomb) a remarqué que les premiers exerçaient les métiers le plus considérés, et les seconds les métiers méprisés.

De telles différences où se manifeste la diversité des origines ethniques s'observent même chez des tribus encore en pleine sauvagerie, comme le montre l'exemple des Angoni du Nyassaland, où les chefs seuls sont de pure race (4). Elles sont parmi les raisons les plus fortes de penser que la conquête brutale ou insidieuse a permis à certains éléments ethniques bien doués d'arriver à l'hégémonie et de s'y maintenir plus ou moins seuls, dans presque tous les groupes sociaux. A

(1) Brief Wiew of the Caste system (cité par Bouglé, dans *le Régime des Castes*).

(2) The tribes and castes of the North Western Provinces and Oudh (cité par Bouglé, *op. cit.*).

(3) Brooks Adams, *The law Civilization and Decay*, Londres, 1897.

(4) Captain C.-H. Stigand, Notes on the Tribes in the neighbourhood of Fort Manning Nyassaland (*Journal of the Royal anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 1909).

l'inverse de ces éléments favorisés, d'autres, beaucoup moins bien servis par leurs dons naturels ou par les circonstances, ne seraient parvenus qu'exceptionnellement à s'élever au-dessus des classes les plus basses. Tel serait le cas des sujets présentant plus ou moins le faciès mongoloïde rencontrés en France chez les Bigoudens du Finistère ou les montagnards du Plateau central et des Alpes, en Allemagne dans les populations slaves voisines de la Hongrie, en Italie, chez les individus des classes les plus pauvres, à qui Livi attribue pour ancêtres des esclaves importés au moyen âge des rives de la mer Noire ou des pays barbaresques. D'une façon générale, tel serait, dans les pays de grande civilisation, celui de beaucoup des descendants de ces immigrés de qualité inférieure, désignés par les Américains comme des citoyens non désirables (*undesirable citizens*).

La différence et, jusqu'à un certain point, l'infériorité d'origine seraient ainsi, avec les conditions défectueuses d'existence, les causes pour lesquelles la laideur physique est, d'après la plupart des observateurs, plus fréquente dans les classes sociales misérables que dans les autres (1) ; car la beauté, ou ce qui paraît l'être aux yeux des hommes, exerce sur eux un pouvoir incontestable, et, par là, est une force, c'est-à-dire une richesse, aussi bien que l'intelligence ou la vigueur musculaire.

Parmi les observations faites sur les diverses catégories de militaires et précédemment indiquées, celles qui ont trait aux caractères morphologiques ne sont probablement pas seules à avoir une portée générale. Une indication à cet égard est donnée par l'examen des éléments composant notre légion étrangère. Cette troupe, où il y a à la fois du meilleur et du pire, est dans sa masse constituée par des soldats de métier et de vocation, sinon même de tempérament et d'instinct. A côté de Français, qui y forment aujourd'hui à peu près 28 % de l'effectif, il y a environ 23 % de soldats originaires d'Allemagne, 16 % de soldats originaires d'Alsace-Lorraine, 9 % de

(1) Paola Lombroso, Candidats à la beauté (*la Revue*, 1909).



Suisses (1), 9 % de Belges, 6 % d'Italiens, 4 % d'Autrichiens et Hongrois, 2 % d'Espagnols. Autant du moins qu'on arrive à le savoir, ces hommes qui, en grande partie, sont rengagés, étaient dans la vie civile la plupart des ouvriers industriels, des employés de commerce, des étudiants, des garçons bouchers ou boulangers, des jardiniers, cordonniers et ouvriers en cuir. Quelques-uns, engagés très jeunes, sont d'anciens enfants de troupe, d'anciens élèves des écoles de sous-officiers allemands, et n'ont jamais été que soldats. Beaucoup semblent n'avoir jamais exercé de métier bien déterminé ; très peu, surtout parmi ceux qui se rengagent, ont été des cultivateurs. Il en est de même à la légion étrangère hollandaise, qui a un recrutement analogue ; dans les armées anglaise et américaine, qui sont composées entièrement d'engagés volontaires, il semble n'y avoir également qu'une assez faible proportion de cultivateurs. L'agriculture attache-t-elle l'homme au sol qu'il laboure plus que les autres professions ne le retiennent à l'atelier, au comptoir, au bureau où il travaille ? C'est possible ; mais il est vraisemblable aussi qu'elle est incompatible avec une certaine instabilité mentale qui, ainsi qu'il va être exposé, semble assez fréquente chez les engagés volontaires.

**Observations sur quelques caractères physio-psychologiques des différentes catégories de militaires.**

Aux différences dans les caractères somatiques extérieurs présentés par les diverses catégories de militaires, correspondent, comme il est naturel, des différences physiologiques et psychologiques.

Une première preuve en est fournie par l'inégalité de la fréquence des maladies mentales dans chacune de ces catégories. Tandis que, chez les militaires de la légion étrangère,

(1) D'après un officier qui a longtemps servi à la Légion et qui m'a fourni les renseignements qui suivent : ce sont les Alsaciens-Lorrains, les Allemands et les Suisses qui sont de beaucoup les meilleurs éléments de la Légion.

les pertes causées par les troubles psychopathiques s'élèvent à 1,94 pour 1000, chez ceux des prisons, des pénitenciers et des ateliers de travaux publics, elles sont de 1,69 pour 1000, et elles sont de 0,91 chez ceux des corps d'épreuve ; elles atteignent encore 0,85 chez les officiers, descendent à 0,35 chez les soldats et sont seulement de 0,06 chez les sous-officiers. La proportion considérable des pertes en officiers provoquées par les maladies mentales est due à la fréquence chez eux de la paralysie générale (1). Cette maladie, qui rend tout à fait impossible l'accomplissement des obligations professionnelles, « frappe de préférence les sujets ayant un développement physique supérieur à la moyenne », ainsi qu'il a été récemment établi (2). A cause de leur âge, elle épargne les jeunes soldats, agissant ainsi à l'inverse des affections à base de débilité mentale, qui ne sont pas toujours incompatibles avec le service du simple troupier. Si, chez les sous-officiers, les radiations pour cause de troubles psychopathiques sont assez rares, en revanche, le suicide fait chez eux plus de ravages que dans toute autre catégorie de militaires, exception faite des régiments étrangers. Il en fait plus aussi chez les officiers que chez les soldats de l'armée métropolitaine. Chez ces derniers, c'est chez les engagés, et, sinon dans les corps d'élite, du moins dans ceux qui ont l'esprit le plus guerrier, qu'il sévit le plus, et, par contre, les troupes dont les occupations se rapprochent de celles de la population civile n'ont pas beaucoup plus de suicides qu'elle (3).

La fréquence, mais surtout la nature des maladies mentales les plus souvent représentées parmi les diverses catégories de militaires influent dans une certaine mesure sur leur criminalité. Ainsi, en 1909, tandis que les officiers et assimilés

(1) En Allemagne et en Autriche, la paralysie générale frapperait aussi surtout les officiers. Cf. Stier, *Geisteskrankheiten im Heere* (*Allg. Zeitschr. f. Psychiatrie*, 1902).

(2) D<sup>r</sup> A. Antheaume et Roger Mignot, *les Maladies mentales dans l'armée française*. Paris, 1909.

(3) E. Durkheim, *le Suicide*, Paris, 1897.

n'ont eu que 4 d'entre eux condamnés par les tribunaux militaires, soit à peine plus de 1 pour 10.000, les appelés en ont eu environ 7 pour 1000, et les engagés, où les déséquilibrés et les inadaptables sont le plus nombreux (1), en ont eu 31 pour 1000. La différence si considérable entre la criminalité des appelés et celle des engagés (2) a existé de tout temps (3), mais elle semble s'être un peu accrue à la suite de la loi de 1905, qui a établi le service de deux ans et institué, entre autres avantages pécuniaires, pour les jeunes gens qui s'engagent dans certains corps déterminés, pour une durée de trois, quatre ou cinq ans, des primes assez élevées, dont la moitié leur est payable dès la signature de leur acte d'engagement. A Lyon, où cet appât est réuni à l'attrait de la grande ville, les engagés volontaires présentent une proportion très forte de sujets médiocres moralement et physiquement. Les observations que j'ai pu faire sur 103 des jeunes gens engagés à mon régiment, de janvier 1908 à décembre 1909, le montrent bien. Actuellement, 2 d'entre eux sont sous-officiers, 15 sont brigadiers, 2 sont cavaliers de 1<sup>re</sup> classe ; 4 sont passés dans les troupes coloniales, après avoir contracté un nouvel engagement pour y entrer ; 2 ont changé de corps pour se rapprocher de leur pays, après avoir fait plusieurs demandes à ce sujet ; 1 qui, antérieurement à son incorporation, avait déjà tenté de se tuer, s'est suicidé à la suite d'une fugue imputable, semble-t-il, à un chagrin d'amour (4) ; 9 sont réformés, dont 2 pour débilité mentale et 1 pour épilepsie (5) ; 3, dont on est sans nouvelles, ont dé-

(1) D' Romme, l'Aliénation mentale dans l'armée (*la Revue*, 1909). Antheaume et Roger Mignot. *op. cit.*

(2) Cette différence se constate aussi en Allemagne. Cf. Stier, *Fahnenflucht und unerlaubte Entfernung (Juristisch-psychiatrische Grenzfragen*, 1904).

(3) D' A. Corre, Criminalité militaire en France (*Archives de l'Anthropologie Criminelle*, 1891).

(4) Avant son incorporation il était garçon laitier à Lyon.

(5) Des deux premiers l'un était cultivateur, l'autre garçon boulanger ; l'épileptique était employé de commerce.

serté ; l'un de ceux-ci, ancien étudiant en médecine, avait, peu auparavant, bénéficié d'une ordonnance de non-lieu à la suite d'une première désertion (1) ; 2 autres, qui ont déserté, ont fait leur soumission et ont été condamnés à des peines légères par le conseil de guerre (2) ; 1 encore a été condamné par ce tribunal pour vol d'argent à un camarade, et un dernier a été condamné pour tentative d'assassinat sur un cuirassier détenu avec lui à la prison du corps. Avant son engagement, ce cavalier avait subi une condamnation ; 3 autres des engagés volontaires étaient dans ce cas.

Une deuxième différence entre les caractères des officiers et ceux des soldats consiste dans la manière très inégale dont les uns et les autres réagissent à certaines causes de souffrance.

D'habitude, les simples cavaliers se couvrent le corps, non seulement en hiver, mais encore au printemps et en automne, d'une façon qui semble exagérée à presque tous les officiers. Cependant, à l'exception de ceux qui viennent du même milieu social que ceux-ci, ils ont beaucoup moins qu'eux les extrémités sensibles au froid ; et il leur arrive assez fréquemment de préférer ne pas se ganter, alors que la température est assez basse pour donner l'onglée à la plupart de leurs chefs. Ils endurent aussi, sans y faire attention, des gerçures, des crevasses et d'autres petites plaies des mains que les officiers trouveraient très pénibles. Ce n'est pas qu'ils soient plus courageux devant la douleur ou jouissent d'une analgésie relative, car il est bien peu de troupiers qui, comme certains élèves de Saint-Cyr, supporteraient, sans se faire porter malades, des excoirations sérieuses aux cuisses ou aux fesses ; il en est également peu qui ne réclameraient

(1) Des deux premiers déserteurs l'un était tailleur de pierres dans l'Ille-et-Vilaine, l'autre clerc de notaire à Montpellier.

(2) Dans la conduite de l'un de ces deux derniers, ouvrier maréchal de son métier, il y avait eu assez d'incohérence pour que le commandement fit examiner son état mental à Desgenettes.

pas les soins du médecin après certains traumatismes auxquels il arrive à des officiers de paraître insensibles au cours d'une manœuvre ou d'une épreuve sportive. C'est bien plutôt que, pour eux, la main n'est guère qu'un outil à tout faire et le plus souvent employé de tous, tandis que, pour les officiers comme pour les hommes exerçant une profession libérale, elle est autant un organe de la sensibilité qu'un instrument délicat.

Une troisième différence est constituée par la fréquence relative des tatouages. Ces dessins étant exécutés ordinairement sur les bras ou sur la poitrine, les circonstances où il est possible de les observer chez les officiers sont assez rares. Je crois cependant pouvoir affirmer que, chez eux, ils sont exceptionnels (1) et, tant à Saint-Cyr, où les élèves vont à la douche par compagnie entière, que plus tard aux bains de rivière ou au vestiaire de la salle d'armes, il ne m'a pas été donné d'en voir chez mes camarades, à l'exception d'un seul, qui avait la main tatouée de plusieurs points. Cet officier, qui était d'ailleurs remarquable par l'ensemble de ses qualités militaires, passait pour être né de père inconnu et avait été élevé dans un orphelinat protestant. Quoique j'aie eu moins d'occasions d'observer des sous-officiers que des officiers, j'en ai rencontré quatre qui étaient tatoués sur le poignet ou sur la main (2).

Les tatouages que j'ai remarqués chez les hommes de troupe étaient en général d'ordre professionnel : cuirasses et casques, sabres, fleurets ou autres attributs militaires, branches de lauriers encadrant le millésime de la classe de recrutement, etc. Quelques-uns, d'un caractère plus individuel, consistaient dans le dessin d'une bague fait autour d'un doigt ou d'un bracelet entourant le poignet. Cer-

(1) D'après Lacassagne et Magitot (art. TATOUAGE, *Dictionnaire de Dechambre*), en Angleterre, les officiers seraient assez fréquemment tatoués.

(2) Deux d'entre eux avaient sur la main une ancre, symbole nullement en rapport avec leur profession antérieure.

tains présentaient un caractère érotique, sinon obscène, ou étaient inspirés par un sentiment haineux et tragique (1).

Tandis que les tatouages professionnels se trouvent sur de très honnêtes gens et de fort bons soldats, les tatouages obscènes ou tragiques ne se trouvent que sur de mauvais troupiers ou sur des hommes ayant, avant leur incorporation, fait déjà connaissance avec les tribunaux. Cette remarque est en concordance absolue avec celles des auteurs les plus qualifiés qui aient étudié la valeur indicative du tatouage au point de vue de l'anthropologie criminelle (2). Il faut y ajouter qu'habituellement l'homme qui se fait dessiner sur la poitrine ou sur les bras une figure obscène ou un symbole haineux, se fait tatouer dès qu'il en trouve l'occasion. Par exemple, j'ai vu venir au régiment un ancien enfant de troupe, brigadier-prévôt cassé de son grade, qui, à moins de dix-neuf ans, avait le dos et la poitrine couverts de tatouages en grande partie obscènes. Par exemple encore, un *nervi* de Marseille, que j'ai eu comme engagé volontaire dans mon escadron, était déjà tatoué lors de son incorporation, et, deux jours après son arrivée à Lyon, employait, à se faire tatouer une femme nue sur le bras, presque tout le temps qui lui était donné pour aller chez le trésorier toucher sa prime d'engagement. De plus, que les tatouages soient professionnels, obscènes ou tragiques, ils paraissent être sous la dépendance de la mode régnant dans le milieu où ils sont en usage. Il en est de même des graffiti que l'on trouve sur les murs des casernes. A l'exception de figures orientées ordinairement de droite à gauche, comme les dessins des enfants et de la plupart des sauvages, ces tatouages des murailles, tantôt représentent des croix, des sépultures, des échelles doubles, tous symboles relatifs au temps qui reste avant le renvoi de la classe, ou aux différents services accom-

(1) Poignard, parfois dessinés comme s'ils étaient enfoncés dans la région mammaire gauche.

(2) Lacassagne et Magitot, *loc. cit.*; Mayrac, *du Tatouage*, Lyon, 1905.

plis, tantôt sont simplement des dessins militaires, des ornements géométriques ou des images obscènes. L'une de celles-ci, que j'ai vue pour la première fois il y a un an sur les murs de la Part-Dieu, où, depuis, elle a été assez souvent répétée, est un M majuscule, dont les jambages et leur intersection médiane représentent les jambes, les cuisses et les organes génitaux extérieurs d'une femme nue, couchée sur le dos et vue de face.

Aux graffiti se rattachent, d'une part, certaines *marques de propriété* : points, traits parallèles ou croisés, que beaucoup d'hommes, appartenant aux moins instruits, font sur leurs effets de harnachement ou d'équipement, et qui, à leurs yeux, sont préférables au matriculage réglementaire. Il s'y rattache aussi bien des inscriptions, dont la plupart reproduisent, avec une orthographe incertaine, des vers obscènes ou scatologiques que l'on peut déjà trouver dans les *Ménagiana*, ou même dans des écrits antérieurs, et que l'on rencontre avec de légères variantes sur les murs des latrines, d'un bout à l'autre du territoire.

Les préoccupations sexuelles dont témoignent les dessins et les inscriptions érotico-scatologiques sont naturelles chez des hommes jeunes et peu attirés vers les plaisirs de l'esprit. Cependant, en dehors des corps d'épreuve et de certaines troupes en garnison hors de la métropole, elles conduisent assez rarement le troupiér à chercher la satisfaction de ses appétits génésiques dans des actes contre nature. Dans les régiments de France, les pratiques homosexuelles sont presque aussi exceptionnelles que la bestialité, dont quelques cas se révèlent de temps en temps dans les armes montées. Autant que, sur un sujet où il est très difficile d'avoir des renseignements exacts et sincères, l'on peut en conclure des conversations surprises et des rapports faits par les gradés, ce seraient les hommes venus de certaines villes cosmopolites du littoral méditerranéen qui présenteraient le plus souvent des tendances à ces pratiques ; de plus, ceux qui serviraient de gitons seraient très fréquemment peu soigneux de leur per-

sonne et ne rappelleraient Antinoüs que par le développement de leurs masses musculaires. Il est intéressant de relier cette dernière indication à une particularité que les débats du procès Harden-Moltke-Eulenbourg ont montré naguère chez les urnings allemands, ainsi qu'à une remarque faite à Paris et à Lyon sur certains invertis qui cherchent à déterminer des soldats à se prêter pour de l'argent à l'assouvissement de leurs vices. Les uns comme les autres, en s'adressant de préférence aux militaires des armes où servent les hommes les mieux constitués et les plus robustes, semblent montrer que la grosseur des muscles et la virilité des formes sont un attrait pour certains antiphysiques. Cette observation s'applique uniquement à ceux pour qui la pédérastie n'est pas un moyen de suppléer au manque de femmes, et, à leur sujet, elle vient à l'appui de la thèse allemande sur l'existence d'un troisième sexe.

Entre les officiers et les soldats il y a aussi une dissemblance psychologique qui mérite un instant l'attention de l'anthropologiste, parce qu'elle est un indice de la diversité que la différence des milieux sociaux peut imprimer au mode même de la pensée. Elle est constituée par certaines particularités du langage. En parlant, le troupier fait non seulement un emploi plus fréquent du geste que l'officier, il fait aussi un plus grand usage de la métaphore et des expressions concrètes. Son argot vise le plus souvent à l'expression pittoresque ; les sobriquets y sont nombreux ; à moins d'indiquer les sentiments inspirés par ceux auxquels ils s'appliquent (1), ils expriment presque toujours directement ou par antiphrase un détail de leur physionomie (2), un tic ou une manie faciles à remarquer (3). Dans le langage des officiers, les sobriquets de ce genre sont encore fréquents, mais ceux qui se rap-

(1) Ex. : Petit père, gros papa chéri, la charogne.

(2) Ex. : Le grand, le petit vieux. Panaché, Poil Bleu Poupée. Bébé Rose.

(3) Ex. : Bedebede. Butte au pas, capitaine Fortaine Gobe-Mouches.



portent à un trait du caractère mental, à une ressemblance morale ou physique, simplement même à une presque similitude de nom avec un héros de l'histoire ou de la littérature (1), le sont davantage.

en 9/

Observations démographiques dans l'armée (1)

Les diverses catégories de militaires présentent entre elles des différences d'ordre démographique presque aussi accusées que leurs différences physiques ou mentales. En distinguant les officiers comme il a été fait précédemment et en bornant mes observations exclusivement aux officiers de cavalerie qui ont été en même temps que moi dans les mêmes villes de garnison, j'ai fait les constatations suivantes :

Pour 294 officiers âgés d'au moins 30 ans ou, par exception, mariés avant cet âge, le nombre des enfants était de 402, soit par officier de 1,60. Parmi les officiers sortis de Saint-Cyr, 78, qui étaient d'origine aristocratique, avaient ensemble 181 enfants, soit 2,32 enfants par officier ; 78 autres, qui étaient d'origine roturière, en avaient 156, soit 2,00 enfants par officier. Parmi les officiers sortis du rang, 46 qui étaient d'origine aristocratique avaient 56 enfants, soit 1,21 par officier, et 92, qui étaient d'origine roturière, avaient 79 enfants, soit 0,85 seulement par officier.

Les ménages de la première catégorie étaient au nombre de 69, ceux de la deuxième au nombre de 65, ceux de la troisième au nombre de 30, ceux de la quatrième au nombre de 55. Le nombre des enfants par ménage était donc de 2,62 dans la première catégorie, 2,40 dans la deuxième, 1,86 dans la troisième et 1,29 dans la quatrième, et de 2,20 dans l'ensemble des ménages.

Le nombre des enfants par ménage dépend en partie de la

(1) Ex. : le sais tout, le poète, le délégué, le parpaillot, Bernadotte, Murat, Domnac, Bélisaire, Bas de laine, l'abbé, Bézuet; du Cran, le duc de..., du Roseau, le Michelin administratif, sobriquets dont les deux derniers sont incompréhensibles sans une explication compliquée.

(2) - Extraits intéressantes « Etudes d'anthropologie sociale dans le milieu militaire » présentées par le Soviet d'Anthropologie soviétique par le capitaine A. Constantin.

durée du mariage. Pour tenir compte de ce facteur, j'ai réparti les ménages sur qui j'avais des renseignements suffisants en 4 divisions : la première comprenant les ménages ayant durée de 0 à 5 ans, la seconde ceux d'une durée de 5 à 10 ans, la troisième ceux d'une durée de 10 à 15 ans; enfin, la quatrième comprenant les ménages ayant plus de 15 ans de durée. J'ai ensuite cherché quel était, dans chacune de ces divisions, le nombre d'enfants par ménage appartenant à l'une ou à l'autre des catégories établies d'après l'origine sociale et l'origine militaire. Pour les ménages ayant de 0 à 5 ans de durée, j'ai trouvé 1,57 enfants par officier d'origine aristocratique sorti de Saint-Cyr, 1 enfant par officier d'origine roturière sorti de Saint-Cyr, 1,25 enfant par officier d'origine aristocratique sorti du rang, et 0,63 par officier d'origine bourgeoise sorti du rang. Pour les ménages ayant de 5 à 10 ans de durée, ces chiffres respectifs ont été de 3,18, 3,06, 1,44, 2,66. Pour les ménages ayant de 10 à 15 ans de durée, ils ont été de 3,25, 3,20, 3,40, 1,40, et, pour les ménages ayant duré plus de 15 ans, ils ont été de 3,48, 2,53, 2,25 et 2,00.

Parmi les 69 ménages d'officiers d'origine aristocratique sortis de Saint-Cyr, il y en avait 6 sans enfants, 12 ayant 1 enfant, 14 ayant 2 enfants, 13 ayant 3 enfants, 12 ayant 4 enfants, 5 ayant 5 enfants, 4 ayant 6 enfants, 2 ayant 7 enfants, 1 ayant plus de 7 enfants. Parmi les 65 ménages d'officiers d'origine bourgeoise sortis de Saint-Cyr, il y en avait 15 sans enfants, 11 ayant 1 enfant, 12 ayant 2 enfants, 11 ayant 3 enfants, 6 ayant 4 enfants, 4 ayant 5 enfants, 1 ayant 6 enfants, 3 ayant 7 enfants, 2 ayant plus de 7 enfants.

Parmi les ménages d'officiers d'origine aristocratique sortis du rang, il y en avait 7 sans enfants, 4 ayant 1 enfant, 10 ayant 2 enfants, 3 ayant 3 enfants, 3 ayant 4 enfants, 1 ayant 7 enfants. Parmi les ménages d'officiers d'origine roturière sortis du rang, il y en avait 16 sans enfants, 17 ayant 1 enfant, 9 ayant 2 enfants, 8 ayant 3 enfants, 3 ayant 4 enfants, 1 ayant 6 enfants.

En séparant, parmi les officiers d'origine roturière, ceux

dent. Un titre de noblesse, un nom illustre ou simplement précédé de la particule donnent souvent aussi bien des facilités à cet égard.

Le nombre des célibataires dans chaque catégorie d'officiers en est une preuve. L'âge moyen du mariage, tel, du moins, que j'ai pu le déterminer pour 86 officiers de cavalerie, en est une autre. Cet âge, qui est de 32,16 (1) pour l'ensemble, est de 30,83 pour ceux qui, sortis de Saint-Cyr, appartiennent à des familles aristocratiques, de 31,44 pour ceux qui, sortis de Saint-Cyr, sont d'origine bourgeoise, de 31,08 pour ceux qui sortent du rang et appartiennent à des familles aristocratiques, de 34,95 pour ceux qui sortent du rang et sont issus de familles roturières ; encore y a-t-il lieu de remarquer qu'il serait même un peu plus élevé pour ceux de ces derniers qui sont originaires des classes inférieures de la société.

Il semble donc que la capillarité sociale diminue à la fois la nuptialité et la natalité dans le groupe formé par ceux qu'elle favorise.

Dans le corps des sous-officiers qui, à bien des points de vue, est comparable à celui des petits fonctionnaires, l'influence stérilisante du fonctionnarisme apparaît assez nettement. L'observation de 64 sous-officiers âgés d'au moins 30 ans ou mariés avant cet âge et appartenant à 3 régiments de cuirassiers différents, a donné, en effet, les indications suivantes :

Le nombre moyen d'enfants par sous-officier est de 0,89 ; il est de 1,14 par ménage, de 0,67 par ménage ayant de 0 à 5 ans de durée, de 1,22 par ménage ayant de 5 à 10 ans de durée, et de 2,18 par ménage ayant au moins 10 ans de durée.

(1) Cet âge est notablement plus élevé que dans l'ensemble de la population française, où il est de 27 ans 10 mois. En Italie, l'âge moyen au mariage est encore plus élevé pour les officiers : il est de 33 ans 3 mois, alors que dans l'ensemble de la population il est de 27 ans 9 mois (*Rapport de M. L. March sur les causes professionnelles de la dépopulation, 1905*).

que j'ai pu savoir être issus de familles appartenant, soit aux classes inférieures de la société, soit à cette partie de la bourgeoisie qui en est la plus voisine, j'ai trouvé que la natalité en général et la natalité par ménage était chez eux respectivement de 1,20 et de 1,50 pour ce qui concerne les officiers sortis de Saint-Cyr, et qu'elle était de 0,69 et de 0,91 pour ce qui concerne les officiers sortis du rang.

Ainsi, contrairement à ce qui se passe chez les fonctionnaires civils (1), la plus faible natalité s'observe, dans l'ensemble des officiers de cavalerie, chez ceux à qui leur origine militaire permet le moins d'atteindre aux grades supérieurs, et qui, par suite de leur origine sociale, ont en général le moins de ressources pécuniaires à ajouter à leur solde. D'après des renseignements qui m'ont été fournis sur les officiers d'une forte garnison d'artillerie et d'infanterie, les officiers de ces deux armes seraient, à l'ordinaire, moins fortunés que les officiers de cavalerie, ils auraient un peu moins d'enfants qu'eux et, comme chez ces derniers, ce seraient les officiers sortis des écoles qui en auraient le plus.

Si la natalité est moindre chez les officiers sortis du rang et, parmi eux, surtout chez ceux qui sont d'origine roturière et appartiennent aux classes inférieures ou à la petite bourgeoisie, ce n'est pas qu'ils soient moins religieux que les officiers sortis des écoles. Ce n'est pas non plus parce que, chez eux, les types brachycéphales ou dolichocéphales bruns sont plus largement représentés, car ces types sont relativement fréquents chez les officiers sortis de Saint-Cyr, appartenant aux classes aristocratiques et ayant le plus d'enfants.

La raison doit en être cherchée dans leur infériorité économique. Ainsi qu'il a été indiqué à la Société d'Anthropologie de Lyon par MM. Turquan et Pélagaud, la richesse est loin d'être toujours une cause de faiblesse de la natalité. Elle permet, en effet, aux parents d'élever plus facilement leurs enfants; surtout, elle facilite le mariage à ceux qui la possè-

(1) Rapport de la Commission extraparlamentaire de la dépopulation de 1908.

Vers au sub

5 /

Ces derniers sont au nombre de 11 ; 5 d'entre eux ont au moins 3 enfants, ce sont ceux de maréchaux des logis maréchaux-ferrants, sous-officiers qui, par suite de leur spécialité, ont non seulement une solde beaucoup plus forte, mais peuvent encore y ajouter fréquemment le prix de travaux exécutés en dehors de leurs heures de service.

Parmi les simples troupiers, bien peu arrivent au régiment mariés ou s'y marient. Les uns ont été poussés au mariage par le désir de faire leur service militaire le plus près possible de leur résidence dans la vie civile, les autres par celui de légitimer un enfant qui va naître et de faire allouer à sa mère les secours prévus par la loi de 1905. Formant à peine de 1/100 à 1/50 de l'ensemble des soldats, ils sont trop rares pour qu'il y ait lieu d'étudier la nuptialité et la natalité parmi eux.

L'examen démographique du groupe d'officiers de cavalerie qui a été considéré a encore permis de faire les constatations suivantes qui, à cause du trop petit nombre d'observations relatives aux sous-officiers et aux soldats, n'ont guère pu être faites à leur sujet.

Les deux ou trois premières années de mariage sont celles où il naît le plus d'enfants, la fécondité des époux diminuant avec la durée du mariage.

Les mariages les plus féconds sont ceux qui unissent les conjoints les plus jeunes.

La différence ou la similitude du type ethnique ne semblent avoir aucune influence sur la fécondité du mariage. En revanche, la différence de nationalité, de religion, ainsi que la disparité entre les milieux sociaux auxquels le mari et la femme appartenaient avant leur union ou dont il sont originaires, paraissent avoir une influence stérilisante bien accusée. 7 ménages d'officiers avec des étrangères n'ont donné, en effet, que 10 enfants, soit seulement 1,42 par ménage. Pourtant, sur les 7 officiers, 5 appartenaient à des familles aristocratiques, celles dont les membres forment, comme il a été vu, les unions les plus fécondes dans le milieu mili-

taire. Pour 5 autres ménages, où il y avait soit antagonisme de religion entre le mari et la femme, soit infériorité du milieu social originaire de la femme, épousée après une liaison irrégulière plus ou moins longue, le nombre des enfants était de 3, soit seulement de 0,6 par ménage.

Les observations de ce genre que j'ai pu faire sont malheureusement trop peu nombreuses pour avoir une signification par elles-mêmes, et je ne les aurais pas mentionnées si elles n'étaient en concordance avec d'autres remarques d'une portée plus générale, et que voici :

La France est le pays d'Europe où l'immigration étrangère est le plus considérable par rapport à l'accroissement de la population. Par suite, c'est vraisemblablement celui où le nombre des mariages entre individus de nationalités différentes est relativement le plus fort. C'est, par contre, celui où la natalité est le plus faible. Ceux des Etats de la grande république américaine où l'immigration est la plus forte sont probablement aussi ceux où il y a le plus, proportionnellement à la population, de mariages entre individus de nationalités différentes. Parallèlement à la France, ce sont eux qui présentent la natalité la plus faible. Dans ces mêmes Etats de l'Amérique du Nord, les ménages où il y a une différence de religion entre les époux ont moins d'enfants que ceux où les conjoints sont de la même religion, ainsi qu'il ressort des études statistiques de W.-Z. Ripley (1). D'après le même auteur, les mariages entre Américains et étrangers ou entre étrangers de nationalité différente sont moins féconds que les mariages entre étrangers de même nationalité, et le nombre de leurs enfants est beaucoup plus voisin de celui qui est commun dans le groupe social où la natalité est le plus faible que dans celui où elle est la plus forte.

A. Constantin.

(1) W.-Z. Ripley, *Ethnic influences in vital Statistics* (*Quarterly publication of the American statistical Association*, Boston, 1890).



